

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA
FAUNE ET DES PARCS**

CTE-086
2026-05-27
N. Belhumeur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Renseignements particuliers
3^e groupe d'opposition

Mai 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

Demandes de renseignements particuliers

Troisième groupe d'opposition

Questions 2026-2027	Libellé
QP3-001	Le nombre de postes d'inspecteurs en environnement dans le ministère le 31 mars 2026, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.
QP3-002	Le nombre d'emplois actifs (pour lesquels une paie a été émise, hormis les absences ou postes non comblés) chez les inspecteurs en environnement au sein du ministère, le 31 mars 2026, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.
QP3-003	Pour les cinq dernières années, le nombre d'étudiants embauchés pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de conformité et une détection de lieux potentiellement problématiques.
QP3-004	Le nombre d'interventions effectuées en 2025-2026 par des étudiants dans le cadre des programmes de contrôle du CCEQ ou de la DGCEB.
QP3-005	Nombre d'inspections effectuées en 2025-2026 par des inspecteurs en environnement à la suite de l'intervention d'un étudiant. Ventiler par activité ou programme de contrôle.
QP3-006	Le bilan des inspections en environnement réalisées en 2025-2026, ventilées par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.
QP3-007	La programmation annuelle 2025-2026 pour l'inspection en environnement, ventilée par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.
QP3-008	Le nombre et la liste des programmes de contrôle et activités d'inspection basés sur le risque en 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
QP3-009	Pour 2025-2026, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction : a. Nombre d'inspections effectuées; b. Nombre de notifications de manquement expédiées par le Centre de contrôle environnemental du Québec; c. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.23 LQE a été imposée (et le montant total imposé); d. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.24 LQE a été imposée (et le montant total imposé); e. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.25 LQE a été imposée (et le montant total imposé); f. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.26 LQE a été imposée (et le montant total imposé); g. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée; h. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.29 LQE a été imposée (et le montant total imposé); i. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.30 LQE a été imposée (et le montant total imposé); j. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.31 LQE a été imposée (et le montant total imposé); k. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.32 LQE a été imposée (et le montant total imposé); l. Total des amendes imposées par la Cour.

QP3-010	Pour chacun des articles suivants, indiquer le nombre de cas où le ministre s'est prévalu des dispositions en matière de mesures administratives et pénales de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2025-2026. Préciser aussi la personne physique ou morale visée : Ordonnances a. Article 114 b. Article 115.2 c. Article 115.3 Refus, modifications, suspensions et révocations d'autorisations d. Article 115,5 e. Article 115.7 f. Article 115.10
QP3-011	Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2025-2026. Ventiler selon le règlement.
QP3-012	Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux régionaux du ministère et ses organismes en 2025-2026.
QP3-013	Indiquer la liste de tous les comités interministériels, comités directeurs, comités de suivi, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance et autres comités ou groupes de travail auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2025-2026. Indiquer, pour chacun : a. le mandat; b. la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires); c. les rencontres tenues en 2025-2026; d. les résultats détaillés des rencontres tenues en 2025-2026; e. les rencontres prévues en 2025-2026 avec l'objet et l'échéancier.
QP3-014	Indiquer la liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2025-2026. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer, pour chacun : a. l'objet des consultations; b. le moyen utilisé; c. les dates des rencontres; d. les communautés et les personnes consultées; e. les résultats des consultations; f. les montants afférents; g. les rencontres à venir au cours de l'exercice financier 2026-2027.
QP3-015	Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le ministère en 2025-2026, dont : a. Assainissement de l'air; b. Programme ClimatSol; c. Programme Roulez vert; d. Programme Chauffez vert; e. Programme de réhabilitation des terrains contaminés; f. Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent; g. Soutien aux conseils régionaux en environnement; h. Soutien aux organismes de bassin versant; i. Autres crédits de transfert (ventiler par organisme bénéficiaire).
QP3-016	Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. Ventiler par secteur (changements climatiques, eau, matières résiduelles, autorisations environnementales, divers), par programme et par organisme ou municipalité bénéficiaire.

QP3-017	Fournir la ventilation de tous les contrats externes octroyés de gré à gré en 2025-2026 concernant la gouvernance du Fonds vert. Préciser : a. La date de conclusion du contrat; b. La date de fin du contrat; c. La description du contrat; d. Le nom du contractant; e. Le montant du contrat initial; f. Tout montant additionnel versé; g. La date de versement du montant additionnel.
QP3-018	Fournir la ventilation des sommes consacrées en 2025-2026 aux efforts visant à protéger l'eau.
QP3-019	Ventilation des sommes allouées en 2025-2026 par le ministère au financement des actions et des activités des acteurs de l'eau.
QP3-020	Indiquer les revenus annuels issus du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau depuis 2017. Ventiler par code SCIAN et indiquer : a. la description du code SCIAN; b. le volume en m3 prélevé; c. le taux de redevance; d. le montant perçu par code SCIAN; e. le montant total perçu.
QP3-021	État de situation au 31 mars 2026 des démarches entreprises pour adopter une redevance sur l'eau embouteillée.
QP3-022	Ventilation des ressources financières et techniques accordées en 2025-2026 à la mise à jour de la cartographie de l'ensemble des zones à risque d'inondations au Québec.
QP3-023	Indiquer les moyens mis en avant pour assurer la prise en compte des effets anticipés des changements climatiques sur la détermination des zones à risque.
QP3-024	Fournir l'état du réseau des stations hydrométriques du MELCC.
QP3-025	Fournir la ventilation des sommes consacrées en 2025-2026 au Plan national de l'eau, financé par le Fonds bleu.
QP3-026	État de situation au 31 mars 2026 sur la mise en place du Portail gouvernemental des connaissances sur l'eau. Indiquer : a. le calendrier révisé des étapes de mise en place; b. les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement; c. les ETC consacrés annuellement de 2008-2009 à 2025-2026; d. la liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe.
QP3-027	Ventilation des sommes octroyées en 2025-2026 par le plan d'action du ministère pour couvrir les zones orphelines des PACES. Fournir le nom des projets et des partenaires associés.
QP3-028	État de situation au 31 mars 2026 du suivi de l'engagement de mettre en oeuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Fournir un état d'avancement de la mise en place des tables de concertation régionales (TCR) en 2025-2026.
QP3-029	Fournir la ventilation du financement des Tables de concertation régionales (TCR) dans les douze zones de la GISL pour l'année 2025-2026, et les prévisions pour 2026-2027.
QP3-030	État de situation au 31 mars 2026, incluant les sommes injectées en 2025-2026, du suivi de l'engagement d'adopter une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Fournir l'échéancier pour 2026-2027.

QP3-031	Ventiler les sommes dépensées depuis l'adoption de la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable, et ce, par type de priorités mentionnées dans le budget : a. réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable par les municipalités (indiquer le nombre de municipalités ayant reçu du financement en ce sens); b. compensation des agriculteurs affectés par de nouvelles mesures de protection des sources prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP); c. mise en place de mesures de protection des sources d'eau potable.
QP3-032	Ventiler par année, de 2025-2026 à 2026-2027, le nombre estimé de municipalités concernées par la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.
QP3-033	Fournir les critères que devront remplir les municipalités pour pouvoir bénéficier de la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.
QP3-034	Ventiler par année, de 2025-2026 à 2026-2027, le nombre estimé d'agriculteurs concernés par la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.
QP3-035	Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées à la formation depuis l'adoption du RPEP. Ventiler par année.
QP3-036	Indiquer le nombre de municipalités concernées par la transmission d'analyses de vulnérabilité d'ici avril 2026. Indiquer le nombre de municipalités ayant complété le processus au 31 mars 2026.
QP3-037	État d'avancement des actions menées par le MELCC au sein de la Stratégie québécoise sur l'eau potable du MAMOT au 31 mars 2026. Sommes engagées en 2025-2026.
QP3-038	Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2025-2026, étaient en non-conformité avec l'obligation d'installation d'enregistreurs de débordement inscrite au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 9).
QP3-039	Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2025-2026, étaient en non-conformité avec l'obligation de transmission d'un rapport annuel dans les délais prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 13).
QP3-040	Fournir la liste des attestations d'assainissement municipales délivrées en 2025-2026 en application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
QP3-041	Préciser, pour 2025-2026, le nombre d'inspections réalisées annuellement par le CCEQ des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, en précisant le nombre de vérifications des avis de déversement et le nombre d'inspections effectuées à la suite de plaintes.
QP3-042	Fournir le plus récent bilan du nombre de débordements d'eaux usées répertoriés pour chaque ouvrage d'assainissement des eaux usées.
QP3-043	Fournir la liste des avis de non-conformité et des avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire pour un ouvrage d'assainissement des eaux usées, en 2025-2026. Préciser : a. l'exploitant d'ouvrage municipal visé; b. le type de document; c. l'objet du document; d. la référence légale; e. le montant de la sanction administration pécuniaire; f. le libellé; g. le montant de la sanction pénale, le cas échéant.

QP3-044	Fournir la liste des stations d'épuration municipales existantes non conformes aux critères de performance du ROMAEU. Ventiler selon : a. les stations d'épuration à risque élevé; b. les stations d'épuration à risque moyen; c. les stations d'épuration à risque faible; Fournir l'échéancier de mise à niveau pour chaque niveau de risque.
QP3-045	Fournir la liste des réseaux d'égout municipaux sans station d'épuration et de stations dotées uniquement d'un dégrillage. Fournir l'échéancier de mise à niveau.
QP3-046	Fournir les obligations financières additionnelles générées par l'application du ROMAEU et la mise en oeuvre des exigences éventuellement incluses dans les attestations d'assainissement au cours de l'année 2025-2026, ainsi que pour les 10, 20 et 30 prochaines années. Ventiler par : a. coût de mise aux normes des rejets; b. coût de réalisation des plans de réduction des débordements d'eaux usées.
QP3-047	Indiquer si le ministère a préparé un tableau de bord contenant, notamment, des indicateurs sur le taux de respect des échéances relatives au dépôt des documents d'évaluation de la sécurité, le taux de respect par le ministère du délai de l'analyse de ces documents, et le taux de respect des engagements associés aux travaux correctifs et au calendrier de mise en oeuvre. Indiquer si ces renseignements requis ont été intégrés au rapport annuel de gestion.
QP3-048	Indiquer le nombre minimal d'activités de surveillance des barrages publics prévues au règlement.
QP3-049	Indiquer si le programme de sécurité des barrages publics a été réintroduit. Fournir la ventilation des inspections par barrage.
QP3-050	Indiquer si un programme d'entretien préventif des barrages publics a été élaboré et le nombre d'ETC ayant été requis pour mener les travaux en 2025-2026. Fournir l'état du déficit d'entretien inventorié par barrage.
QP3-051	Fournir le taux de réalisation des travaux majeurs requis par barrage public au 31 mars 2026, notamment quant aux 51 barrages gérés par le ministère.
QP3-052	État de situation au 31 mars 2026 de la mise en oeuvre du Rapport sur l'opportunité de modifier le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.
QP3-053	Indiquer quels moyens ont été mis en avant par le ministère pour permettre une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités dans le secteur industriel et de la capacité de support du milieu récepteur.
QP3-054	Indiquer si le ministère exige une évaluation des effets cumulatifs des pressions sur l'environnement lors de la délivrance ou du renouvellement d'une autorisation.
QP3-055	Indiquer quels mécanismes ont été mis en place afin de rendre disponible plus facilement et plus rapidement l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux dans le secteur industriel auxquels ils sont exposés.
QP3-056	Indiquer si les renseignements suivants sont accessibles au public : a. La quantité ou la concentration des contaminants émis, dégagés ou rejetés dans l'environnement par une entreprise détenant un CA; b. Les résultats des inspections effectuées par les représentants du MELCC; c. Les cas de non-conformité actuels et ceux qui perdurent.
QP3-057	Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet GNL/Gazoduc (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).

QP3-058	Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet de tunnel entre Québec et Lévis, aussi appelé le "3e lien" (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).
QP3-059	État de situation au 31 mars 2026, incluant les sommes injectées en 2025-2026, du suivi de l'engagement de réduire la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides. Indiquer : a. l'échéancier d'adoption d'une nouvelle loi sur les pesticides; b. l'échéancier d'adoption d'incitatifs économiques (ex. redevances, permis et compensations) dans le but de réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque et, ainsi, de favoriser l'utilisation de ceux les moins à risque.
QP3-060	Indiquer le nombre de consultations s'étant tenues sur le site Web du ministère afin de sensibiliser les intervenants du milieu agricole et les citoyens à l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides les plus à risque.
QP3-061	Indiquer les résultats de l'évaluation annuelle de l'effet des mesures mises en place pour réduire la fréquence des dépassements des critères de qualité de l'eau pour la protection des espèces aquatiques.
QP3-062	Indiquer le nombre d'inspections en 2025-2026 visant l'utilisation des pesticides en milieu agricole dans les programmes de contrôle.
QP3-063	Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées en 2025-2026 par le ministère au « Programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans les zones des principales cultures agricoles utilisatrices de pesticides ».
QP3-064	Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2025-2026 et celles qui le seront pour 2026-2027 pour vérifier la présence de pesticides. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.
QP3-065	Détailler le financement annoncé pour l'agriculture durable (125 M\$ sur 5 ans): a. Ventiler les dépenses en fonction des 32 recommandations du gouvernement, rendues publiques à la suite de la commission parlementaire sur l'impact des pesticides sur la santé; b. Ventiler par mesure et par programme financés avec ces montants.
QP3-066	Indiquer l'état de situation concernant le bilan de phosphore des exploitations agricoles. Indiquer : a. le pourcentage des exploitations agricoles soumises à l'obligation d'effectuer un bilan de phosphore annuel, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture; b. le pourcentage des exploitations agricoles dont le bilan de phosphore annuel ne respecte pas l'équilibre durant toute la durée de la campagne annuelle de culture, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture; c. le pourcentage des exploitations agricoles ayant effectué les correctifs nécessaires, l'année suivant l'envoi des lettres « États de situation ».
QP3-067	Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2025-2026 et celles qui le seront en 2026-2027 pour vérifier la présence de phosphore. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.
QP3-068	Indiquer le suivi et les mesures correctrices entreprises par le ministère en 2025-2026 pour corriger les dépassements du critère de concentration de phosphore pour la prévention de l'eutrophisation.
QP3-069	Montants alloués en 2025-2026 pour répondre aux objectifs de création d'aires protégées pour 2030.
QP3-070	Budget prévu à la phase 2 de l'étude pour la désignation de l'aire marine protégée aux Iles-de-la-Madeleine.
QP3-071	Fournir la liste des aires protégées terrestres qui ont été désignées en 2025-2026.

QP3-072	Fournir la liste des aires protégées marines qui ont été désignées en 2025-2026.
QP3-073	Fournir la liste des projets d'aires protégées en cours.
QP3-074	Indiquer quels montants sont alloués en 2025-2026 pour : a. la mise en oeuvre des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables; b. les rencontres et le travail des équipes de rétablissement existantes.
QP3-075	Mesures prises par le ministère en 2025-2026 pour tenir compte des milieux humides et hydriques lors des différentes étapes de planification du développement et de l'aménagement du territoire dans le but d'assurer leur conservation et leur gestion durable.
QP3-076	État de situation au 31 mars 2026, des milieux humides et hydriques au Québec. Indiquer l'évolution des superficies, et ce, depuis 2006. Indiquer : a. la région administrative; b. l'objet du document délivré; c. le nom du demandeur; d. la date de réception; e. la date de délivrance; f. le numéro du document; g. la perte autorisée de milieu humide ou hydrique (en ha); h. la description de la mesure de compensation; i. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur le site même (en ha); j. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur un site adjacent (en ha); k. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques ailleurs (en ha).
QP3-077	État de situation, au 31 mars 2026, sur le suivi des dossiers du ministère pour déterminer les superficies par type de mesures de compensation associées aux dossiers.
QP3-078	Fournir une ventilation des sommes engagées en 2025-2026 pour la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre.
QP3-079	Fournir une ventilation des sommes engagées en 2025-2026 pour l'amélioration de la protection des sources d'eau potable. Prévisions pour 2026-2027.
QP3-080	État de situation, au 31 mars 2026, sur les travaux du comité directeur interministériel sur la diversité biologique mandaté pour produire un portrait des actions en cours au regard des objectifs d'Aichi, ainsi sur les travaux des autres comités en soutien aux OGDB. Fournir les résultats obtenus par les réunions des différents comités.
QP3-081	Ventilation de toutes les aires protégées créées pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique : a. nom de l'aire protégée créée en 2025-2026; b. désignation; c. superficie ajoutée en km²; d. superficie en pourcentage du territoire.
QP3-082	Ventilation de toutes les aires protégées en cours de désignation pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique : a. nom de l'aire protégée en cours d'élaboration en 2025-2026; b. désignation; c. superficie envisagée en km²; d. superficie envisagée en pourcentage du territoire; e. état d'avancement; f. date de la prochaine étape; g. description de la prochaine étape.

QP3-083	État d'avancement, au 31 mars 2026, de la désignation d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Prévisions des démarches pour 2026-2027 (consultations prévues, échéanciers, rapports attendus). Fournir : a. la liste des recommandations actuellement à l'étude par le MELCC et Parcs Canada; b. le budget prévu en 2026-2027 pour la phase 2 de l'étude; c. le projet d'accord discuté au sein du Groupe de travail fédéral-provincial sur les aires marines protégées.
QP3-084	État de situation, au 31 mars 2026, de la désignation d'une aire marine protégée dans l'estuaire du Saint-Laurent. Fournir : a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre; b. la date de la prochaine étape.
QP3-085	État de situation, au 31 mars 2026, de la désignation d'une aire marine protégée au Banc des Américains. Fournir : a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre; b. la date de la prochaine étape.
QP3-086	Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2025-2026 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun: a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b. la description du projet; c. la date de versement de l'aide financière accordée; d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.
QP3-087	Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2025-2026 par le ministère et ses organismes, par le biais du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), dans le cadre de la mise en œuvre du PEV 2030. Ventiler par projet et indiquer pour chacun: a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b. la description du projet; c. la date de versement de l'aide financière accordée; d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices
QP3-088	Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du PEV 2030, fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO2); b. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; c. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); d. les investissements totaux des projets (en millions \$); e. les aides financières totales du ministère (en millions \$); f. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); g. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-089	Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du PMO 2021-2026, fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO₂); b. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; c. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂); d. les investissements totaux des projets (en millions \$); e. les aides financières totales du ministère (en millions \$); f. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); g. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-090	Indiquer si des ETC et des sommes sont actuellement déployés par le ministère pour produire des scénarios de trajectoire des émissions de GES d'ici 2027 et d'ici 2030. Si oui, préciser les bénéficiaires des contrats.
QP3-091	Fournir les résultats de toutes les stations mesurant la qualité de l'air du Québec pour les 5 dernières années.
QP3-092	Indiquer l'état d'avancement des travaux d'implantation de nouveaux protocoles de crédits compensatoires pour l'Ontario et le Québec, en précisant à quelle étape le ministère en est rendu: a. recherche et revue détaillée de protocoles existants; b. recommandations sur le protocole retenu pour l'adaptation; c. préparation et rédaction d'un projet de protocole adapté; d. possibilité pour les parties prenantes et le public de fournir des commentaires lors des différentes étapes du projet; e. préparation d'un projet final de chaque protocole et leur remise au Québec et à l'Ontario pour leur considération finale, par le biais de leur processus de modification réglementaire; f. processus réglementaire avec période de consultations publiques. Ventiler cet état d'avancement en fonction de chaque protocole projeté par le ministère: i. Réduction des émissions de N₂O imputables à la gestion des engrais agricoles; ii. Réduction des émissions imputables au bétail; iii. Digestion des déchets organiques; iv. Gestion des déchets organiques; v. Séquestration du carbone en milieu forestier; vi. Boisement; vii. Forêts urbaines; viii. Préservation des prairies indigènes; ix. Stockage du carbone dans les cultures; x. Conversion des systèmes de réfrigération. Indiquer: 1. le total des crédits délivrés (t éq. CO₂) des projets de crédits compensatoires en date du 31 mars 2026; 2. le total des projets de crédits compensatoires (t éq. CO₂) en date du 31 mars 2026.
QP3-093	Fournir tous documents, notes ou estimations de la quantité de droits d'émission qui devront être achetés hors Québec d'ici 2030 dans le cadre du SPEDE.
QP3-094	État d'avancement, au 31 mars 2026, du projet de politique québécoise de l'air.
QP3-095	Ventiler, en date du 31 mars 2026, en fonction de la ventilation de l'article 15.4.40 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les sommes annuelles portées aux crédits du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.
QP3-096	Indiquer si le ministère a reçu les trois rapports de reddition de compte pour les trois premiers projets de biométhanisation en marche: Ville de Saint-Hyacinthe, MRC du Rocher-Percé et Ville de Rimouski.
QP3-097	Ventilation des LET en activité au 31 mars 2026, en fonction : a. des émissions de GES de chaque LET (à jour); b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.

QP3-098	Ventilation des LES en activité au 31 mars 2026, en fonction : a. des émissions de GES de chaque LES (à jour); b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.
QP3-099	Fournir tous les documents ou notes relatifs au portrait global de la gestion des matières résiduelles au Québec, ventilé par région, incluant : a) le taux de récupération et de réutilisation des matières, ventilé par matière; b) la quantité de matériaux recyclables ou réutilisables qui finissent dans des sites d'enfouissement; c) la quantité de déchets produits, par catégorie.
QP3-100	État de situation, au 31 mars 2026, des débouchés du verre au Québec.
QP3-101	État de situation, au 31 mars 2026, de la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.
QP3-102	État de situation, au 31 mars 2026, de la modernisation de système de consigne au Québec
QP3-103	État de situation, au 31 mars 2026, de la modernisation de système de collecte sélective.
QP3-104	État de situation, au 31 mars 2026, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion.
QP3-105	Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2025-2026.
QP3-106	Fournir, pour 2025-2026, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.
QP3-107	Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines récupéré par les services municipaux et indiquer les démarches de Recyc-Québec et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines.
QP3-108	État de situation, au 31 mars 2026, de la mise en place d'un système de traçabilité des sols contaminés.
QP3-109	Liste des urgences environnementales qui ont nécessité l'intervention du ministère. Ventiler par type d'activité : a. liste des cas; b. date; c. coûts cumulés de l'intervention pris en charge par l'État au 31 mars 2026; d. montants réclamés aux fautifs pour 2025-2026; e. articles de loi et/ou de règlement impliqués; f. cas ayant nécessité l'intervention de la Santé publique.
QP3-110	Nombre des certificats d'autorisation délivrés par le ministère concernant l'exploration ou l'exploitation de pétrole conventionnel ou de pétrole non conventionnel, de gaz conventionnel et de gaz non conventionnel au Québec. Liste des entreprises ou des personnes à qui ils ont été délivrés. Ventilation par entreprise ou par personne et par région.
QP3-111	Nombre d'avis de non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement émis par le ministère pour les travaux de recherche d'hydrocarbures depuis 2010. Ventiler par puits.
QP3-112	Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant la création d'un comité jeunesse permanent sur le climat
QP3-113	Pour le programme « ÉcoPerformance (Programme d'aide financière pour des projets d'efficacité énergétique et de conversion) », fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂); b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂); c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂); e. les investissements totaux des projets (en M\$); f. les aides financières totales du ministère (en M\$); g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-114 Pour le « Programme de biomasse forestière résiduelle (Programme d'aide financière pour des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle) », fournir la ventilation suivante :

- a.
- b. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂);
- c. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂);
- d. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- e. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);
- f. les investissements totaux des projets (en M\$);
- g. les aides financières totales du ministère (en M\$);
- h. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- i. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-115 Pour le programme « Technoclimat », fournir la ventilation suivante :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂);
- b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂);
- c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);
- e. les investissements totaux des projets (en M\$);
- f. les aides financières totales du ministère (en M\$);
- g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-116 Pour le programme « Chauffez vert », fournir la ventilation suivante :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂);
- b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂);
- c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);
- e. les investissements totaux des projets (en M\$);
- f. les aides financières totales du ministère (en M\$);
- g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-117 Pour le programme « Réno-Climat », fournir la ventilation suivante :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂);
- b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂);
- c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);
- e. les investissements totaux des projets (en M\$);
- f. les aides financières totales du ministère (en M\$);
- g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-118 Pour le programme « Éconologis », fournir la ventilation suivante :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂);
- b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂);
- c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);
- e. les investissements totaux des projets (en M\$);
- f. les aides financières totales du ministère (en M\$);
- g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-119	Pour le programme « Novoclimat », fournir la ventilation suivante: a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO2); b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO2); c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); e. les investissements totaux des projets (en M\$); f. les aides financières totales du ministère (en M\$); g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-120	Pour le programme « Roulez électrique », fournir la ventilation suivante : i. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO2); j. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO2); k. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; l. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); m. les investissements totaux des projets (en M\$); n. les aides financières totales du ministère (en M\$); o. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); p. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-121	Déterminez les montants alloués par année et par type de véhicules dans le cadre du programme Roulez vert depuis sa création. Déterminez les prévisions du coût de ce programme pour les 2 prochaines années.
QP3-122	Roulez vert - Déterminez le nombre de tonnes de GES que le gouvernement estime avoir évité grâce à ce programme.
QP3-123	Décrivez les efforts faits par le ministère pour la promotion et le soutien de la mobilité active. Soulignez les montants alloués à cet effet.
QP3-124	Obtenir copie de tout contrat, communication, échanges, documents, notes, mémos ou plans intervenus entre l'entreprise Stablex et le Ministère relativement aux demandes d'autorisations déposées par celle-ci.
QP3-125	Liste des rencontres entre des représentants du ministère et l'entreprise Stablex a. Dates des rencontres b. Personnes présentes c. Ordre du jour
QP3-126	Tous documents, échanges concernant l'entreprise Stablex et la cellule 6 au sein du ministère et du cabinet.
QP3-127	Toutes études effectuées par le ministère ou possédées par le ministère concernant la relocalisation de la cellule 6 de Stablex.
QP3-128	Pour les 5 dernières années, obtenir le nombre, la liste et la ventilation des autorisations, par demande, ayant mené à tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.
QP3-129	Pour les 5 dernières années, obtenir la superficie totale des milieux humides ayant fait l'objet d'autorisations visant des travaux, constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.
QP3-130	Pour les 5 dernières années, obtenir le nombre, la liste et la ventilation des sommes versées à titre de compensation financière dans le cadre d'autorisations visant des travaux, constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.
QP3-131	Détail des sommes disponibles dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
QP3-132	Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail projets autorisés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
QP3-133	Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail des sommes dépensées affectées aux projets autorisés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
QP3-134	Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail des plaintes reçues pour des événements de pollution.

QP3-135	Obtenir l'état de la mise en œuvre du Registre sur les autorisations ministérielles et les conditions qui y sont rattachées (art. 118.5 LQE) et copie de tout contrat, communication, échanges, documents, notes, mémos ou plans relativement à sa mise en œuvre.
QP3-136	Obtenir le détail et la ventilation en tonnes/GES et dollars correspondants de l'octroi des crédits compensatoires depuis les deux dernières années, dont les allocations gratuites d'unités d'émission.
QP3-137	État de la situation des déchets nucléaire de Gentilly-2
QP3-138	Identifier les coûts estimés par les municipalités pour la mise en place du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisés dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations pour 2025-2026 et les estimations pour l'année 2026-2027. a. Identifier les montants alloués en guise d'aide financière de la part du MELCC envers les municipalités pour ce nouveau règlement.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 001
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre de postes d'inspecteurs en environnement dans le ministère le 31 mars 2026, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.

Le Ministère comptait 274 employés dans le corps d'emploi d'inspecteur en environnement en 2025-2026.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 002
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre d'emplois actifs (pour lesquels une paie a été émise, hormis les absences ou postes non comblés) chez les inspecteurs en environnement au sein du ministère, le 31 mars 2026, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.

Le Ministère comptait 274 employés dans le corps d'emploi d'inspecteur en environnement en 2025-2026.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 3
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Pour les cinq dernières années, le nombre d'étudiants embauchés pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de conformité et une détection de lieux potentiellement problématiques.

Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 4
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre d'interventions effectuées en 2025-2026 par des étudiants dans le cadre des programmes de contrôle du CCEQ ou de la DGCEB.

Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 5
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Nombre d'inspections effectuées en 2025-2026 par des inspecteurs en environnement à la suite de l'intervention d'un étudiant. Ventiler par activité ou programme de contrôle.

Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 6
3° GROUPE D'OPPOSITION

Le bilan des inspections en environnement réalisées en 2025-2026, ventilées par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.

Veillez vous référer à la réponse de la question 12 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 7
3° GROUPE D'OPPOSITION

La programmation annuelle 2025-2026 pour l'inspection en environnement, ventilée par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.

Veillez vous référer à la réponse de la question 13 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 8
3° GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre et la liste des programmes de contrôle et activités d’inspection basés sur le risque en 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.

Veillez vous référer à la réponse de la question 14 des renseignements particuliers de l’opposition officielle.

Pour 2025-2026, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction :

- a. Nombre d'inspections effectuées;**
 - b. Nombre de notifications de manquement expédiées par le Centre de contrôle environnemental du Québec;**
 - c. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.23 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - d. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.24 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - e. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.25 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - f. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.26 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - g. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée;**
 - h. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.29 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - i. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.30 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - j. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.31 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - k. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.32 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**
 - l. Total des amendes imposées par la Cour.**
-

Veuillez vous référer à la réponse de la question 15 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 10
3° GROUPE D'OPPOSITION

Pour chacun des articles suivants, indiquer le nombre de cas où le ministre s'est prévalu des dispositions en matière de mesures administratives et pénales de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2025-2026. Préciser aussi la personne physique ou morale visée :

Ordonnances

- a. Article 114**
- b. Article 115.2**
- c. Article 115.3**

Refus, modifications, suspensions et révocations d'autorisations

- d. Article 115,5**
 - e. Article 115.7**
 - f. Article 115.10**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 16 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 11
3° GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2025-2026. Ventiler selon le règlement.

Veillez vous référer à la réponse de la question 17 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 12
3° GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux régionaux du ministère et ses organismes en 2025-2026.

Veillez vous référer à la réponse de la question 18 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 13
3° GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer la liste de tous les comités interministériels, comités directeurs, comités de suivi, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance et autres comités ou groupes de travail auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2025-2026. Indiquer, pour chacun :

- a. le mandat;**
 - b. la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires);**
 - c. les rencontres tenues en 2025-2026;**
 - d. les résultats détaillés des rencontres tenues en 2025-2026;**
 - e. les rencontres prévues en 2025-2026 avec l'objet et l'échéancier.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 19 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 14
3° GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer la liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2025-2026. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer, pour chacun :

- a. l'objet des consultations;**
 - b. le moyen utilisé;**
 - c. les dates des rencontres;**
 - d. les communautés et les personnes consultées;**
 - e. les résultats des consultations;**
 - f. les montants afférents;**
 - g. les rencontres à venir au cours de l'exercice financier 2026-2027.**
-

Veuillez vous référer à la réponse de la question 21 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 15
3° GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le ministère en 2025-2026, dont :

- a. Assainissement de l'air;**
 - b. Programme ClimatSol;**
 - c. Programme Roulez vert;**
 - d. Programme Chauffez vert;**
 - e. Programme de réhabilitation des terrains contaminés;**
 - f. Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent;**
 - g. Soutien aux conseils régionaux en environnement;**
 - h. Soutien aux organismes de bassin versant;**
 - i. Autres crédits de transfert (ventiler par organisme bénéficiaire).**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 5 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 16
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. Ventiler par secteur (changements climatiques, eau, matières résiduelles, autorisations environnementales, divers), par programme et par organisme ou municipalité bénéficiaire.

Veillez vous référer à la réponse de la question 5 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 17
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation de tous les contrats externes octroyés de gré à gré en 2025-2026 concernant la gouvernance du Fonds vert. Préciser :

- a) La date de conclusion du contrat;**
- b) La date de fin du contrat;**
- c) La description du contrat;**
- d) Le nom du contractant;**
- e) Le montant du contrat initial;**
- f) Tout montant additionnel versé;**
- g) La date de versement du montant additionnel.**

Le Conseil de gestion du Fonds vert a été aboli en 2019.

Fournir la ventilation des sommes consacrées en 2025-2026 aux efforts visant à protéger l'eau.

Veillez vous référer à la réponse de la question 22 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 19
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation des sommes allouées en 2025-2026 par le ministère au financement des actions et des activités des acteurs de l'eau.

Veillez vous référer à la réponse de la question 26 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 20
3° GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les revenus annuels issus du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau depuis 2017. Ventiler par code SCIAN et indiquer :

- a. la description du code SCIAN;**
 - b. le volume en m³ prélevé;**
 - c. le taux de redevance;**
 - d. le montant perçu par code SCIAN;**
 - e. le montant total perçu.**
-

Veuillez vous référer à la réponse de la question 27 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 21
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2026 des démarches entreprises pour adopter une redevance sur l'eau embouteillée.

Veillez vous référer à la réponse de la question 29 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Ventilation des ressources financières et techniques accordées en 2025-2026 à la mise à jour de la cartographie de l'ensemble des zones à risque d'inondations au Québec.

Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et pour mieux protéger l'environnement, le Fonds bleu, entré en vigueur en 2023, prévoit un budget pouvant atteindre 28,1 M\$ jusqu'en 2028 à la mesure intitulée : « *Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations* », dont un montant maximum de 6,2 M\$ en 2025-2026.

Cette mesure budgétaire permettra de poursuivre les travaux entrepris et d'assurer la continuité des actions requises pour que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) puisse rendre disponible à l'ensemble des municipalités à risque d'inondations une cartographie des zones inondables.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 23
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les moyens mis en avant pour assurer la prise en compte des effets anticipés des changements climatiques sur la détermination des zones à risque.

Veillez vous référer à la réponse de la question 31 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Fournir l'état du réseau des stations hydrométriques du MELCC.

Veillez vous référer à la réponse de la question 32 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 25
3° GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation des sommes consacrées en 2025-2026 au Plan national de l'eau, financé par le Fonds bleu.

Veillez vous référer à la réponse de la question 5 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

État de situation au 31 mars 2026 sur la mise en place du Portail gouvernemental des connaissances sur l'eau. Indiquer :

- a. le calendrier révisé des étapes de mise en place;
 - b. les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement;
 - c. les ETC consacrés annuellement de 2018-2019 à 2025-2026;
 - d. la liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe.
-

a. le calendrier révisé des étapes de mise en place

Le Portail des connaissances sur l'eau (PCE) a été officiellement mis en ligne le 13 août 2018.

Au 31 mars 2026, le PCE comprend plus de 2 560 abonnés et 315 sites de collaboration sont actifs rassemblant quelques dizaines à plusieurs centaines d'abonnés. Le PCE héberge plus de 50 000 documents.

Afin d'offrir un volet public, le Répertoire d'information sur l'eau, un moteur de recherche sur le Web, a été mis en ligne le 31 mars 2022 rendant ainsi les connaissances sur l'eau hébergées sur le Portail accessibles à l'ensemble de la population. Le lien pour accéder à ce répertoire est le suivant :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/repertoire-information/#:~:text=Le%20R%C3%A9pertoire%20d%27information%20sur,en%20lien%20avec%20l%27eau.>

b. les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement

En 2025-2026, un montant de 743 299 \$ a été alloué au projet. La ventilation annuelle des dépenses consacrées au projet est la suivante :

- 2025-2026 : 743 299 \$
- 2024-2025 : 745 662 \$
- 2023-2024 : 706 579 \$
- 2022-2023 : 731 691 \$
- 2021-2022 : 593 939 \$
- 2020-2021 : 624 860 \$
- 2019-2020 : 818 700 \$

c. les ETC consacrés annuellement depuis le lancement

Les ETC consacrés annuellement au projet depuis le lancement sont les suivants :

- 2025-2026 : volet Affaires : 1,25 ETC / volet DGTI : 0 ETC (interne) / 1 ETC (contrat externe)
- 2024-2025 : volet Affaires : 1,75 ETC / volet DGTI : 1 ETC
- 2023-2024 : volet Affaires : 1,25 ETC / volet DGTI : 1 ETC
- 2022-2023 : volet Affaires : 2,5 ETC / volet DGTI : 2 ETC
- 2021-2022 : volet Affaires : 2,5 ETC / volet DGTI : 1,46 ETC
- 2020-2021 : volet Affaires : 2,25 ETC / volet DGTI : 1,46 ETC
- 2019-2020 : volet Affaires : 2,25 ETC / volet DGTI : 1,46 ETC

d. la liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe

La valeur totale des contrats conclus à l'externe pour 2025-2026 s'élève à 161 875,28 \$ et se décline comme suit :

Services professionnels offerts en 2025-2026 :

- Prestataire de services COFOMO (contrat signé en 2023 pour le développement de services SharePoint) : Dépenses de 158 025,28 \$, soit 1 504 heures d'efforts;
- Prestataire de services Novipoint Inc (contrat signé en 2024 pour l'accompagnement et le soutien à l'équipe SharePoint) : Dépenses de 3 850,00 \$, soit 35 heures d'efforts.

Ventilation des sommes octroyées en 2025-2026 par le plan d'action du ministère pour couvrir les zones orphelines des PACES. Fournir le nom des projets et des partenaires associés.

En 2025-2026, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs a octroyé des sommes à des équipes de recherche universitaire pour réaliser des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES). Ces projets permettront de compléter la couverture des zones orphelines du Québec méridional municipalisé et de poursuivre celle débutée dans le nord du Québec. Ils sont réalisés en partenariat avec les municipalités, les villes, les municipalités régionales de comté, les Premières Nations et les organismes de bassins versants présents dans les régions étudiées. Étant donné que certains PACES nécessitaient des données géologiques, des sommes ont également été octroyées pour produire des cartes géologiques.

Territoire couvert	Établissement	Montants octroyés en 2025-2026
Territoire de la Nation Crie à Chisasibi (phases 2 et 3; 2023-2029)	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	344 k\$
Gaspésie-Matapédia	Université du Québec à Rimouski	500 k\$
Gaspésie-Matapédia (cartographie géologique)	Université Laval	350 k\$
Communauté métropolitaine de Montréal et les environs	Université du Québec à Montréal	375 k\$
Communauté métropolitaine de Montréal et les environs (cartographie géologique)	Université du Québec à Montréal	100 k\$
Moyenne Côte Nord	Université du Québec à Chicoutimi	900 k\$

État de situation au 31 mars 2026 du suivi de l'engagement de mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Fournir un état d'avancement de la mise en place des tables de concertation régionales (TCR) en 2025-2026.

La gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) est un processus permanent de gestion et de prise de décision. Elle est basée sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile, en vue d'une planification et d'une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable. Sa mise en œuvre se concrétise, notamment par la mise en place de deux mécanismes de gouvernance :

1. la mise en place de tables de concertation régionales (TCR) dans les 12 zones de la Gisl;
2. la tenue de forums sur le Saint-Laurent.

Actuellement, six (6) TCR sont en place. Pour 2025-2026, cinq (5) TCR ont reçu un financement de 215 000 \$ et une TCR a reçu un financement de 399 800 \$. Ces TCR couvrent les zones suivantes :

- Zone de Québec;
- Zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal;
- Zone du lac Saint-Pierre;
- Zone des Îles-de-la-Madeleine;
- Zone de l'Estuaire fluvial;
- Zone du Sud de l'estuaire moyen;
- Zone du Nord de l'estuaire moyen;
- Zone du Nord de l'estuaire maritime;
- Zone du Sud de l'estuaire maritime.

Le Forum Saint-Laurent est un événement organisé conjointement entre le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), en vertu de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026. Il s'agit d'un événement sur invitation, rassemblant des intervenants du Saint-Laurent, issus des Premières Nations, des secteurs municipal, économique, communautaire, environnemental, récréatif, de la recherche et de l'éducation ainsi que des gouvernements qui exercent des responsabilités ou qui ont des intérêts liés à la gestion de son écosystème, de ses ressources et de ses usages. Il n'y a pas eu d'édition en 2025.

Fournir la ventilation du financement des Tables de concertation régionales (TCR) dans les douze zones de la GISL pour l'année 2025-2026, et les prévisions pour 2026-2027.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL), le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a soutenu financièrement six tables de concertation régionales (TCR) dans neuf zones de la GISL en 2025-2026.

Les montants accordés pour chaque zone de la GISL sont indiqués dans le tableau suivant :

Zone(s) de gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)	Table de concertation régionale	Bénéficiaire	Aide financière pour 2025-2026	Prévisions 2026-2027
Haut Saint-Laurent et Grand Montréal (zone 1)	Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent et Grand Montréal	Comité ZIP Jacques-Cartier	215 000 \$	215 000 \$
Lac Saint-Pierre (zone 2)	Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre	Comité ZIP du lac Saint-Pierre	215 000 \$	215 000 \$
Estuaire fluvial (zone 3)	Table de concertation régionale de l’estuaire fluvial	Comité ZIP Les Deux Rives	215 000 \$	215 000 \$
Région de Québec (zone 4)	Table de concertation régionale de la région de Québec	Communauté métropolitaine de Québec	215 000 \$	215 000 \$
Nord de l’estuaire moyen (zone 5), Sud de l’estuaire moyen (zone 6), Nord de l’estuaire maritime (zone 7), Sud de l’estuaire maritime (zone 8)	Table de concertation régionale de l’estuaire moyen-maritime	Comité ZIP du Sud-de-l’Estuaire	399 800 \$	399 800 \$
Nord du golfe (zone 9)	Table de concertation régionale de la Côte-Nord	Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	0 \$	215 000 \$
Sud du golfe (zone 10) et Baie des chaleurs (zone 11)	Table de concertation régionale de la Gaspésie	Comité ZIP Gaspésie	0 \$	260 000 \$
Îles-de-la-Madeleine (zone 12)	Table de concertation régionale des Îles-de-la-Madeleine	Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	215 000 \$	215 000 \$

QUESTION PARTICULIÈRE N° 30
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2026, incluant les sommes injectées en 2025-2026, du suivi de l'engagement d'adopter une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Fournir l'échéancier pour 2026-2027.

Veillez vous référer à la réponse de la question 34 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 31
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler les sommes dépensées depuis l'adoption de la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable, et ce, par type de priorités mentionnées dans le budget :

- a. réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable par les municipalités (indiquer le nombre de municipalités ayant reçu du financement en ce sens);**
 - b. compensation des agriculteurs affectés par de nouvelles mesures de protection des sources prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);**
 - c. mise en place de mesures de protection des sources d'eau potable.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 37 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 32
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler par année, de 2025-2026 à 2026-2027, le nombre estimé de municipalités concernées par la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Veillez vous référer à la réponse de la question 37 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 33
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir les critères que devront remplir les municipalités pour pouvoir bénéficier de la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Veillez vous référer à la réponse de la question 37 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 34
3° GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler par année, de 2025-2026 à 2026-2027, le nombre estimé d'agriculteurs concernés par la mesure du budget 2025-2026 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Veillez vous référer à la réponse de la question 37 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 35
3° GROUPE D'OPPOSITION

**Indiquer le nombre d’ETC et les sommes consacrées à la formation depuis l’adoption du RPEP.
Ventiler par année.**

Veillez vous référer à la réponse de la question 38 des renseignements particuliers de l’opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 36
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre de municipalités concernées par la transmission d'analyses de vulnérabilité d'ici avril 2026. Indiquer le nombre de municipalités ayant complété le processus au 31 mars 2026.

Veillez vous référer à la réponse de la question 39 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 37
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État d'avancement des actions menées par le MELCC au sein de la Stratégie québécoise sur l'eau potable du MAMOT au 31 mars 2026. Sommes engagées en 2025-2026.

Veillez vous référer à la réponse de la question 40 des renseignements particuliers de l’opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 38
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2025-2026, étaient en non-conformité avec l'obligation d'installation d'enregistreurs de débordement inscrite au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 9).

Pour cette réponse, veuillez-vous référer à la réponse de la question n° 46 des renseignements particuliers.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 39
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2025-2026, étaient en non-conformité avec l'obligation de transmission d'un rapport annuel dans les délais prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 13).

Pour cette réponse, veuillez-vous référer à la réponse de la question n° 46 des renseignements particuliers.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 40
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des attestations d'assainissement municipales délivrées en 2025-2026 en application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Veillez vous référer à la réponse de la question 42 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 41
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Préciser, pour 2025-2026, le nombre d'inspections réalisées annuellement par le CCEQ des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, en précisant le nombre de vérifications des avis de déversement et le nombre d'inspections effectuées à la suite de plaintes.

Veillez vous référer à la réponse de la question 43 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 42
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir le plus récent bilan du nombre de débordements d'eaux usées répertoriés pour chaque ouvrage d'assainissement des eaux usées.

Veillez vous référer à la réponse de la question 45 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 43
3° GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des avis de non-conformité et des avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire pour un ouvrage d'assainissement des eaux usées, en 2025-2026. Préciser :

- a. l'exploitant d'ouvrage municipal visé;**
 - b. le type de document;**
 - c. l'objet du document;**
 - d. la référence légale;**
 - e. le montant de la sanction administration pécuniaire;**
 - f. le libellé;**
 - g. le montant de la sanction pénale, le cas échéant.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 46 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 44
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des stations d'épuration municipales existantes non conformes aux critères de performance du ROMAEU. Ventiler selon :

- a. les stations d'épuration à risque élevé;**
- b. les stations d'épuration à risque moyen;**
- c. les stations d'épuration à risque faible;**

Fournir l'échéancier de mise à niveau pour chaque niveau de risque.

Veillez vous référer à la réponse de la question 47 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 45
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des réseaux d'égout municipaux sans station d'épuration et de stations dotées uniquement d'un dégrillage. Fournir l'échéancier de mise à niveau.

Veillez vous référer à la réponse de la question 48 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 46
3° GROUPE D'OPPOSITION

Fournir les obligations financières additionnelles générées par l'application du ROMAEU et la mise en œuvre des exigences éventuellement incluses dans les attestations d'assainissement au cours de l'année 2025-2026, ainsi que pour les 10, 20 et 30 prochaines années. Ventiler par :

a. coût de mise aux normes des rejets;

b. coût de réalisation des plans de réduction des débordements d'eaux usées.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 49 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 47
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le ministère a préparé un tableau de bord contenant, notamment, des indicateurs sur le taux de respect des échéances relatives au dépôt des documents d'évaluation de la sécurité, le taux de respect par le ministère du délai de l'analyse de ces documents et le taux de respect des engagements associés aux travaux correctifs et au calendrier de mise en œuvre. Indiquer si ces renseignements requis ont été intégrés au rapport annuel de gestion.

La reddition de comptes du Ministère quant à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages s'effectue au moyen des indicateurs suivants qui sont cumulatifs depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2002 jusqu'au 31 janvier 2026. Il est à noter que le rapport annuel de gestion du Ministère est produit pour faire état de la réalisation des actions du plan stratégique du Ministère.

- Indicateur 1 : Taux de dépôt par les propriétaires de barrages des études d'évaluation de la sécurité prévues au Règlement sur la sécurité des barrages.

Cet indicateur permet de représenter le taux de dépôt par les propriétaires de barrages de l'étude d'évaluation de la sécurité de leur barrage qui est exigible en vertu du Règlement.

Résultat : 89,4 %

- Indicateur 2 : Taux d'approbation par le Ministère des exposés des correctifs et des calendriers de mise en œuvre déposés.

Cet indicateur permet de représenter la proportion des exposés des correctifs et des calendriers de mise en œuvre qui ont été approuvés par le Ministère parmi ceux déposés par les propriétaires de barrages.

Résultat : 75 %

- Indicateur 3 : Taux de respect par le Ministère des délais de traitement prévus par le Règlement sur la sécurité des barrages.

Cet indicateur permet de représenter la proportion des dossiers qui ont été approuvés ou autorisés dans les délais prévus par le Règlement. Ces délais sont de 6 mois pour l'approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre ainsi que pour l'autorisation visant la construction ou la modification de structure d'un barrage et de 2 mois pour l'autorisation visant la démolition.

Résultats :

- **82 %** pour les demandes d'approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre;
- **93,5 %** pour les demandes d'autorisation pour la réalisation de travaux.

- Indicateur 4 : Taux de respect par les propriétaires des engagements associés aux correctifs approuvés.

Cet indicateur permet de représenter la proportion des correctifs approuvés qui ont été réalisés par les propriétaires, en respect ou non de l'échéancier du calendrier de mise en œuvre approuvé par le Ministère.

Résultats :

- **62,7 %** pour les correctifs approuvés qui ont été réalisés avant leur échéance respective;
- **81,6 %** pour les correctifs approuvés qui ont été réalisés, sans égard à l'échéancier approuvé.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 48
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre minimal d'activités de surveillance des barrages publics prévues au règlement.

Depuis la révision du Règlement sur la sécurité des barrages en juillet 2023, le nombre d'activités de surveillance des barrages publics est considéré à l'intérieur d'une année civile, soit de janvier à décembre, plutôt que d'avril à mars comme c'était le cas auparavant.

Pour l'année 2025, le nombre minimal d'activités de surveillance prévues par le Règlement sur la sécurité des barrages, pour les barrages sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, est de 889 activités.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 49
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le programme de sécurité des barrages publics a été réintroduit. Fournir la ventilation des inspections par barrage.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a opté pour le respect des exigences de surveillance prévues à la Loi sur la sécurité des barrages plutôt que de mettre en œuvre un programme de sécurité adapté.

Pour la liste des inspections, veuillez vous référer à la réponse de la question N° 55 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 50
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si un programme d'entretien préventif des barrages publics a été élaboré et le nombre d'ETC ayant été requis pour mener les travaux en 2025-2026.

Fournir l'état du déficit d'entretien inventorié par barrage.

Un plan de maintenance des barrages mécanisés a été élaboré en 2021 et une planification à court, moyen et long terme des activités de maintenance est réalisée annuellement. Vingt et un (21) ETC ont été requis pour réaliser les travaux en 2025-2026.

La valeur du déficit de maintien d'actifs (DMA) des infrastructures sous la responsabilité du Ministère est actuellement estimée à 633,7 M\$.

L'état du DMA par infrastructure est présenté ci-dessous.

Nom de barrage	Numéro de barrage	DMA 2026-2027
Alice, Barrage	X2101410	1 227 929 \$
Balsamine, Barrage de la	X0007140	119 687 \$
Bartley, Barrage	X0003894	1 067 525 \$
Basque, Barrage du	X0001146	1 034 442 \$
Berthiaume, Barrage	X0007191	1 103 339 \$
Blanche, Barrage	X0000786	1 034 442 \$
Bouchette, Barrage	X2132649	1 318 019 \$
Brodrick, Barrage	X0005502	31 725 785 \$
Brûlé, Barrage	X2010310	1 103 339 \$
Carré, Barrage	X0001272	156 321 \$
Chapleau, Barrage	X0005410	820 541 \$
Chic-Chocs, Barrage	X2181544	1 043 036 \$
Choinière, Barrage	X0005756	2 494 612 \$
Clair, Barrage	X2101397	1 068 588 \$
Cliff, Barrage	X2101601	1 146 906 \$
Commissaires, Barrage des	X0000748	3 079 042 \$
Conduite Saint-Félicien	X2120252	7 921 006 \$
Cornu, Barrage	X0005255	821 078 \$
Coulée-Gagnon, Digue de la	X0000932	650 768 \$
Creek-Outlet-1, Digue	X0000933	3 274 636 \$
Creek-Outlet-2, Digue	X0000934	533 763 \$
Creek-Outlet-3, Digue	X0000935	533 763 \$
Croche, Barrage	X2143129	1 095 935 \$
Dagon, Barrage	X0001862	1 260 166 \$
Décharge, Barrage de la	X2014043	620 665 \$
Delisle, Barrage	X2088571	2 826 480 \$
Duchesnay, Barrage de	X0001439	813 460 \$
Duffy, Barrage	X0004570	1 034 442 \$
Dumont, Barrage	X0002941	1 226 475 \$
Écho, Barrage	X0002835	533 763 \$
Écluse, Barrage de l'	X2133432	1 212 705 \$
Eileen, Barrage	X0007493	1 221 053 \$
Employés-Civils, Barrage des	X0001263	1 025 676 \$
Épinette, Barrage de l'	X0001160	1 085 837 \$
Fénelon, Barrage	X0001858	734 144 \$
Fourches, Barrage des	X2069228	821 078 \$
Grandes-Pointes, Barrage aux	X2115820	920 190 \$

Nom de barrage	Numéro de barrage	DMA 2026-2027
Grand-Moulin, Barrage du	X0003975	1 601 288 \$
Jean-Larose, Barrage	X0007900	2 223 512 \$
Kiamika, Barrage	X0005460	38 740 000 \$
Kiamika -2, Digue	X0005461	4 760 000 \$
Kipawa, Barrage de	X0002992	8 689 006 \$
Lac-des-Bagnoles, Barrage du	X0007362	1 077 404 \$
Lac-Rimouski, Barrage du	X0000600	7 468 251 \$
Lusignan, Digue	X2175892	21 692 \$
Mathieu-d'Amours, Barrage	X0000501	87 600 119 \$
Mitchi-Menjo, Digue	X0005500	1 891 405 \$
Mitchinamecus, Barrage	X0005503	40 780 000 \$
Mitchi-Réal, Digue	X0005501	1 734 060 \$
Montagne-Noire, Barrage de la	X0005179	310 333 \$
Moreau, Barrage	X0001271	1 025 676 \$
Morier, Digue	X0005463	4 760 000 \$
Morin, Barrage	X0000730	2 562 061 \$
Neiges, Barrage des	X0001423	3 203 670 \$
Offense, Barrage de l'	X2098366	1 034 442 \$
Paul, Barrage à	X2192068	1 067 525 \$
Pibrac-Ouest, Barrage	X0000939	320 258 \$
Pine, Barrage	X2101596	1 367 550 \$
Portage-des-Roches, Barrage de	X0000899	1 364 843 \$
Profond, Barrage	X0001930	1 169 595 \$
Rapides-des-Cèdres, Barrage des	X0005424	297 030 000 \$
Renversi, Barrage	X0001850	1 232 470 \$
Retenue, Barrage la	X0001371	4 668 572 \$
Roberge, Barrage	X2098324	1 103 339 \$
Saint-Alexis, Barrage	X0002279	8 688 352 \$
Saint-Didace, Barrage	X0004063	608 490 \$
Saint-Raymond, Barrage de	X0001840	1 715 452 \$
Sartigan, Barrage	X0003912	15 430 345 \$
Seigneurial, Barrage	X0007440	21 692 \$
Sept-Îles, Digue des	X2171023	1 063 665 \$
Sloe, Barrage	X0002916	1 690 141 \$
Talayarde-Sud, Barrage	X0001470	827 554 \$
Télescope, Barrage	X0001995	1 414 465 \$
Tétras, Barrage du	X0001161	1 085 837 \$
Tuque, Barrage la	X0002379	1 727 004 \$
Varin, Barrage	X0003202	946 787 \$

633 737 488 \$

QUESTION PARTICULIÈRE N° 51
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir le taux de réalisation des travaux majeurs requis par barrage public au 31 mars 2026, notamment, quant aux 56 barrages gérés par le Ministère.

En 2025-2026, le taux de réalisation probable des travaux majeurs sur l'ensemble du parc d'infrastructure est de 64 %, incluant les interventions sur les barrages à gestion.

État de situation au 31 mars 2026 de la mise en œuvre du Rapport sur l'opportunité de modifier le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a publié un rapport sur l'opportunité de modifier le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (RQEPABA) en décembre 2013. Il est disponible sur le site Web du MELCCFP.

Le MELCCFP a aussi entrepris des démarches afin de donner suite aux différentes recommandations formulées par le rapport. Il a notamment mis sur pied, en 2014, un groupe de travail qui a contribué à la publication de documents de sensibilisation à l'intention des exploitants et des usagers des différents types de bassins visés par le Règlement. Ces documents sont disponibles sur le site Web du MELCCFP.

Des propositions de modifications au RQEPABA ont été soumises à la consultation publique entre le 19 novembre 2025 et le 3 janvier 2026 dans le cadre du Projet de modifications réglementaires visant principalement à optimiser la gestion de l'eau et l'encadrement applicable à certaines activités. Ces modifications visent à alléger les exigences de suivi de qualité de l'eau pour certains exploitants (par exemple, certains lieux touristiques de type AirBnB et certains types de jeux d'eau) et à apporter des clarifications et des allègements mineurs au Règlement. Il est prévu que les modifications au RQEPABA entrent en vigueur au printemps 2026. Par ailleurs, plusieurs des commentaires découlant de la consultation publique serviront à bonifier la documentation destinée aux responsables des piscines et autres bassins artificiels.

Indiquer quels moyens ont été mis en avant par le ministère pour permettre une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités dans le secteur industriel et de la capacité de support du milieu récepteur.

Des pouvoirs accrus sont octroyés au ministre dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) :

L'article 25 de la LQE précise expressément que le ministre peut prescrire dans une autorisation toute condition, restriction ou interdiction qu'il estime indiquée pour protéger la qualité de l'environnement et pour éviter de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens. Les éléments sur lesquels pourront porter ces conditions, restrictions ou interdictions sont notamment des mesures :

- visant à respecter les caractéristiques et la capacité de support du milieu récepteur et de son écosystème;
- d'adaptations requises en raison des risques et des impacts anticipés des changements climatiques sur l'activité ou sur le milieu où elle se réalisera;
- d'adaptation afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face à une inondation ou à la mobilité des cours d'eau.

L'article 26 de la LQE donne le pouvoir au ministre de prescrire dans une autorisation une norme, une condition, une restriction ou une interdiction différente de celles prescrites par règlement s'il est d'avis que ces dernières sont insuffisantes pour respecter la capacité de support du milieu récepteur ou pour assurer la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort de l'être humain, pour protéger les autres espèces vivantes ou pour éviter de porter atteinte aux biens.

Modulation en fonction du risque :

L'article 95.1 de la LQE donne un pouvoir réglementaire au gouvernement qui lui permet, entre autres, d'adopter des règlements pour délimiter des territoires et prévoir des normes de protection et de qualité de l'environnement particulières applicables pour chacun d'eux, notamment pour tenir compte des caractéristiques d'un territoire, des effets cumulatifs de son développement, de la capacité de support des écosystèmes qui en font partie de même que des perturbations et pressions anthropiques sur les bassins versants présents sur celui-ci.

L'article 31.0.6 de la LQE institue un régime de déclaration de conformité dans la LQE applicable à des activités à faible risque pour l'environnement et identifiées dans le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), lesquelles sont soustraites de l'obligation d'une autorisation ministérielle à condition de faire l'objet d'une déclaration de conformité. Les conditions selon lesquelles ces activités devront être exercées sont prévues au REAFIE. La LQE prévoit que les dispositions de ce règlement peuvent varier en fonction du territoire concerné ou des caractéristiques d'un milieu. La fixation des conditions auxquelles des activités peuvent être admissibles à une déclaration de conformité consiste donc en l'identification de normes de distance, de localisation, d'exploitation ou de rejet qui assurent la prise en compte des effets cumulatifs des activités sur l'environnement et la capacité de support des écosystèmes.

À titre d'exemple, le premier paragraphe de l'article 124 du REAFIE permet que l'établissement et l'exploitation subséquente d'une usine de béton bitumineux puissent être admissibles à une déclaration de conformité sous certaines conditions.

Un programme de réduction des rejets industriels :

Pour certains secteurs industriels, le Ministère dispose d'un outil légal qui lui permet de considérer l'ensemble des volets environnementaux d'un établissement industriel dans son milieu. Les fabriques de pâtes et papiers, les mines et les industries de première transformation des métaux incluant notamment les alumineries, les cimenteries, les usines de chaux, les aciéries, les usines de métallurgie du cuivre et du zinc sont des établissements actuellement visés par le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

Par son caractère renouvelable et par la tarification des rejets, l'autorisation pour les catégories d'établissements visés permet la réduction des rejets pour atteindre ou tendre vers la capacité de support des milieux. Lors de son processus de renouvellement d'autorisation, les effets cumulatifs et les besoins du milieu sont pris en compte pour établir des cibles de réduction des rejets.

Cette autorisation permet une vision globale de la gestion environnementale d'un établissement industriel parce qu'elle traite de tous les volets environnementaux.

Des objectifs environnementaux de rejet pour les contaminants du milieu aquatique :

Depuis plusieurs années, le Ministère utilise une méthode pour la détermination d'objectifs environnementaux de rejet (OER) pour chaque source de contamination basée sur les critères de qualité de l'eau de surface, les conditions hydrodynamiques et les usages du milieu. Cette méthode permet de déterminer les concentrations et les charges de contaminants pouvant être rejetées dans un milieu aquatique sans compromettre les usages de l'eau. Ces OER sont déterminés à partir des caractéristiques du milieu récepteur et du niveau de qualité nécessaire pour le maintien des usages de l'eau. Les OER permettent d'évaluer l'acceptabilité environnementale de rejets existants ou de rejets prévus et peuvent justifier des interventions supplémentaires ou des modifications de projets.

Des modélisations pour les émissions dans l'air :

La modélisation est l'approche exigée par le Ministère dans le cas des demandes d'autorisation ou des études d'impact sur l'environnement pour évaluer la concentration dans l'atmosphère de chaque contaminant émis. Cette concentration est ensuite comparée aux valeurs limites stipulées au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère en vigueur depuis 2011. Ceci permet d'évaluer l'impact sur la qualité de l'atmosphère d'une nouvelle source, de la modification d'une source existante ou d'une augmentation de production d'un bien ou d'un service afin d'assurer le respect des normes et critères de la qualité de l'air.

Une protection de la ressource en eau :

Les prélèvements d'eau, notamment du secteur industriel, peuvent être soumis au régime d'autorisation des prélèvements d'eau dont les objectifs (décrits à l'article 31.76 de la LQE) sont de favoriser une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation de la ressource, de permettre une conciliation des besoins en eau, le tout dans une perspective de changement climatique.

Outre l'article 25 de la LQE, l'article 31.80 de cette même loi précise que le gouvernement ou le ministre peut prescrire toute condition, restriction ou interdiction lors de la délivrance, la modification ou le renouvellement d'une autorisation relative à un prélèvement d'eau.

L'article 31.79.1 de la LQE donne le pouvoir au gouvernement ou au ministre de refuser la délivrance, la modification ou le renouvellement de l'autorisation relative à un prélèvement d'eau s'il est d'avis que ce refus sert l'intérêt public. Ils peuvent aussi modifier de leur propre initiative une autorisation relative à un prélèvement d'eau pour le même motif.

Le caractère renouvelable d'une autorisation ministérielle de prélèvement d'eau permet de revoir l'allocation de la ressource en eau au fil du temps. Les effets cumulatifs des prélèvements ainsi que les besoins du milieu sont à considérer lors des renouvellements d'autorisation.

Indiquer si le ministère exige une évaluation des effets cumulatifs des pressions sur l'environnement lors de la délivrance ou du renouvellement d'une autorisation.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) exige plusieurs informations au demandeur lors du dépôt d'une demande pour la délivrance ou le renouvellement d'une autorisation. Ces informations permettent de faire une analyse rigoureuse et exhaustive des projets, notamment en fonction des rejets de contaminants et des milieux récepteurs.

Projets visés par la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement :

Pour la procédure du Québec méridional, l'article 5 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIE) prévoit les renseignements qu'une étude d'impact doit minimalement contenir, outre ceux que peut exiger la directive du ministre prévue à l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). On y retrouve, notamment, l'identification des principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques ainsi que l'analyse des impacts éventuels du projet. La description et l'évaluation des impacts cumulatifs sont requises dans la directive du ministre et sont prises en compte lors de l'analyse de la demande et lors de la délivrance de l'autorisation gouvernementale, laquelle peut comporter des conditions de réalisation.

Pour la procédure applicable en territoire conventionné, c'est l'article 5 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois qui détermine les éléments minimums que doit contenir l'étude d'impact.

Projets visés par l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

L'article 23 de la LQE et le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) spécifient les renseignements et les documents devant accompagner une demande d'autorisation. Le REAFIE démontre la possibilité d'évaluer les effets cumulatifs à partir des renseignements et documents soumis au ministre pour fins d'analyse. Parmi ces documents et renseignements, les éléments liés aux contaminants et aux milieux visés par une demande concernent :

- une description du site, notamment la présence de milieux humides et hydriques ou d'un habitat particulier, les principales caractéristiques des milieux concernés et une indication de leur emplacement;
- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés;
- une description des impacts anticipés sur l'environnement;
- une description des mesures d'atténuation, de suivi, de surveillance et de contrôle proposées.

Des études spécifiques sont également requises pour certaines activités. Ainsi, une étude hydrogéologique permettant d'évaluer les propriétés hydrauliques du milieu exploité, ainsi que l'impact du prélèvement sur les autres usagers et sur l'environnement doit être présentée au ministère pour une demande d'autorisation relative à un prélèvement d'eau. En ce qui a trait à une demande pour des travaux dans un milieu humide ou hydrique, le demandeur devra fournir une description des perturbations ou des pressions anthropiques subies par les milieux affectés par le projet, de même que la capacité des milieux visés à se rétablir ou la possibilité de les restaurer en tout ou en partie une fois le projet complété.

L'article 25 de la LQE permet au ministre de prescrire toute condition dans l'autorisation qu'il délivre. Une condition relative à la mise en place d'un programme de suivi environnemental qui concernerait spécifiquement le suivi de la capacité de support du milieu récepteur est par conséquent possible si un tel suivi s'avère nécessaire. De plus, l'article 26 de la LQE permet au ministre d'imposer toute condition différente de celles prescrites dans les règlements s'il juge que ces dernières sont insuffisantes pour respecter la capacité de support du milieu.

Le ministre peut également exiger tout renseignement, document ou étude supplémentaires nécessaires pour connaître les impacts d'un projet sur la qualité de l'environnement avant de prendre sa décision en vertu de l'article 24 de la LQE.

Les établissements industriels importants, notamment les fabriques de pâtes et papiers, les mines, les alumineries, les cimenteries, les usines de chaux et certaines usines de métallurgie sont encadrés par le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

Une autorisation renouvelable prévoit pour ces établissements industriels, des conditions environnementales sous lesquelles ceux-ci doivent exercer leurs activités. Lors de son processus de renouvellement d'autorisation, les effets cumulatifs et les besoins du milieu sont pris en compte pour établir des cibles de réduction des rejets. Le Ministère peut ainsi formuler des normes de rejet de contaminants ou d'autres exigences tout en tenant compte de l'évolution des standards technologiques de réduction reconnus et de la capacité des milieux récepteurs (eau, air, eau souterraine, air ambiant, sols) dans lesquels se situe l'établissement industriel.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 55
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer quels mécanismes ont été mis en place afin de rendre disponible plus facilement et plus rapidement l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux dans le secteur industriel auxquels ils sont exposés.

Veillez vous référer à la réponse de la question 57 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 56
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si les renseignements suivants sont accessibles au public :

- a. La quantité ou la concentration des contaminants émis, dégagés ou rejetés dans l'environnement par une entreprise détenant un CA.**
 - b. Les résultats des inspections effectuées par les représentants du MELCCFP.**
 - c. Les cas de non-conformité actuels et ceux qui perdurent.**
-

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse sur son site Web les registres publics prévus expressément par les lois dont il est responsable.

Voici les registres associés aux activités de contrôles pouvant être consultés sur le site Web du MELCCFP :

- [Registre des interventions d'Urgence-Environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp)
 - o https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp
- [Registre des sanctions administratives pécuniaires \(SAP\).](https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/sanctions/recherche.asp)
 - o <https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/sanctions/recherche.asp>
- [Registre des avis préalables à l'émission d'une ordonnance, des ordonnances en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et sur la Loi sur la sécurité des barrages, des suspensions et des révocations en vertu de la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages.](https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/ordonnances/index.htm)
 - o <https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/ordonnances/index.htm>
- [Registre des avis d'exécution.](https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/avis-execution/recherche.asp)
 - o <https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/avis-execution/recherche.asp>
- [Registre des déclarations de culpabilité.](https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/condamnations/recherche.asp)
 - o <https://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/condamnations/recherche.asp>

Lorsqu'un document n'est pas disponible sur le site Web du Ministère, il est possible de faire une demande d'accès aux documents, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 57
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet GNL/Gazoduc (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 58
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet de tunnel entre Québec et Lévis, aussi appelé le « 3^e lien » (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a reçu un avis de projet le 22 août 2025 concernant le nouveau lien interrives entre Québec et Lévis, aussi appelé le « 3^e lien ». Le MELCCFP a délivré une directive pour l'élaboration de l'étude d'impact au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) le 27 août 2025. Par la suite, le MELCCFP a procédé à une consultation publique sur les enjeux que devraient aborder l'étude d'impact. Un rapport de consultation a été remis au MTMD le 15 octobre 2025. Ces trois documents sont disponibles sur le registre des évaluations environnementales au lien suivant :

[Projet de construction du nouveau lien interrives entre Québec et Lévis \(troisième lien\).](https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-05-476)
https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-05-476

L'avis de projet déposé par le MTMD comprend une description sommaire et préliminaire des impacts anticipés du projet. Toutefois, le MELCCFP ne détient pas d'information spécifique concernant les impacts environnementaux du futur projet porté par le MTMD puisque l'étude d'impact est en cours d'élaboration.

État de situation au 31 mars 2026, incluant les sommes injectées en 2025-2026, du suivi de l'engagement de réduire la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides. Indiquer :

- a. L'échéancier d'adoption d'une nouvelle Loi sur les pesticides;**
 - b. L'échéancier d'adoption d'incitatifs économiques (exemple : redevances, permis et compensations) dans le but de réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque et, ainsi, de favoriser l'utilisation de ceux les moins à risque.**
-

a. L'échéancier d'adoption d'une nouvelle Loi sur les pesticides

La Loi sur les pesticides a été mise à jour et adoptée le 5 avril 2022 dans le cadre du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission. La Loi sur les pesticides n'avait pas été modifiée substantiellement depuis son adoption en 1987.

Les principales modifications se résument à :

- Instaurer un régime de sanctions administratives pécuniaires;
- Se doter du pouvoir de recourir par règlement à des instruments économiques;
- Évaluer périodiquement les ingrédients actifs visés par la réglementation;
- Ajouter la possibilité d'exiger la réussite d'une formation comme condition de délivrance d'un certificat ou d'une formation continue au moment de son renouvellement;
- Permettre par règlement de moduler la surveillance des activités, d'encadrer la possession de pesticides et de gérer certains déchets sur leur lieu d'utilisation.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis en œuvre certains nouveaux pouvoirs acquis. En effet, la formation continue comme condition au renouvellement du certificat des professionnels en gestion parasitaire est implantée depuis novembre 2023. De plus, dans le cadre des modifications réglementaires de 2023, des sanctions administratives pécuniaires ont été instaurées et le régime pénal a été révisé. La possession de pesticides interdits est en vigueur depuis juillet 2024, tandis qu'une mise à jour importante des pesticides interdits en milieu urbain est entrée en vigueur en juillet 2025. Les recommandations formulées dans le cadre de la prochaine révision périodique des ingrédients actifs ont été déposées aux autorités du MELCCFP à l'été 2025.

b. L'échéancier d'adoption d'incitatifs économiques (exemple : redevances, permis et compensations) dans le but de réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque et, ainsi, de favoriser l'utilisation de ceux les moins à risque

Un document sur les instruments économique publié par le MELCCFP en 2019 fait état des réflexions à cet effet. Le rapport conclut que les deux mesures qui s'adapteraient le mieux au contexte québécois sont : 1) La révision des droits exigibles pour les permis et les certificats relatifs à la vente et à l'utilisation des pesticides en fonction du risque des activités autorisées; 2) Une redevance sur les pesticides en fonction du risque pour la santé et l'environnement.

Depuis 2022, la nouvelle Loi sur les pesticides confère au gouvernement plusieurs pouvoirs, tels que la capacité de mettre en place des instruments économiques.

Bien que l'instauration d'une redevance sur les pesticides soit l'avenue privilégiée pour répondre aux objectifs ministériels de réduction des risques sanitaires et environnementaux, la conjoncture économique actuelle ne permet pas d'envisager sa mise en œuvre à court terme.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 60
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre de consultations s'étant tenues sur le site Web du ministère afin de sensibiliser les intervenants du milieu agricole et les citoyens à l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides les plus à risque.

Veillez vous référer à la réponse de la question 58 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 61
3° GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les résultats de l'évaluation annuelle de l'effet des mesures mises en place pour réduire la fréquence des dépassements des critères de qualité de l'eau pour la protection des espèces aquatiques.

Veillez vous référer à la réponse de la question 59 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 62
3° GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre d'inspections en 2025-2026 visant l'utilisation des pesticides en milieu agricole dans les programmes de contrôle.

Veillez vous référer à la réponse de la question 61 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 63
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées en 2025-2026 par le ministère au « Programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans les zones des principales cultures agricoles utilisatrices de pesticides ».

Veuillez vous référer à la réponse de la question 63 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 64
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2025-2026 et celles qui le seront pour 2026-2027 pour vérifier la présence de pesticides. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.

Veillez vous référer à la réponse de la question 64 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Détailler le financement annoncé pour l'agriculture durable (125 M\$ sur cinq ans) :

- a. Ventiler les dépenses en fonction des 32 recommandations du gouvernement, rendues publiques à la suite de la commission parlementaire sur l'impact des pesticides sur la santé;**
 - b. Ventiler par mesure et par programme financés avec ces montants.**
-

La réalisation du Plan d'agriculture durable 2020-2030 de même que la ventilation des sommes relèvent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Parmi les 32 recommandations de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, 6 ont été adressées spécifiquement au Ministère :

1. Réévaluer le Code de gestion des pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides afin de mettre à jour la liste des pesticides à usage restreint et évaluer la possibilité de réviser cette liste de façon régulière;
2. Évaluer les moyens devant être mis en place pour brosser un portrait plus fiable de la situation québécoise des pesticides et qu'il les rende disponibles;
3. Évaluer les moyens devant être mis en place pour améliorer ses connaissances sur le déclin des pollinisateurs au Québec et lutter contre les causes de ce déclin;
4. Que les agriculteurs soient sensibilisés à tenir compte de la direction du vent lorsqu'ils décident du jour où ils appliqueront les pesticides dans leurs champs et à respecter les dégagements minimaux requis pour l'application de pesticides près des résidences, des écoles et des garderies;
5. Poursuivre de façon rigoureuse les suivis et la diffusion des résultats sur la présence de pesticides dans l'eau souterraine en milieu agricole et dans les rivières, et ce, sur une base régulière et prévisible;
6. Agir pour assurer une traçabilité optimale des pesticides et des résidus de pesticides dans l'environnement.

La modernisation de la Loi sur les pesticides en 2022 a notamment donné suite à la recommandation 1. En effet, il a été prévu de revoir tous les deux ans les ingrédients actifs mentionnés dans la réglementation pour tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques qui leur sont applicables. À cet égard, une révision de la réglementation a été effectuée en 2023 et en 2025.

Les recommandations 2 et 4 ont été mises en œuvre grâce aux modifications réglementaires de 2023. Celles-ci comprennent l'obtention des ventes au détail des pesticides d'usage agricole ou commercial à compter de 2026 (pour l'année 2025), l'introduction de nouvelles interdictions en milieu urbain et de distances d'éloignement près des garderies ou des établissements scolaires. De plus, la mise en terre des semences enrobées de pesticides est maintenant encadrée et une prescription agronomique est exigée pour la mise en terre de celles enrobées d'insecticides depuis le 1^{er} août 2025.

Afin de donner suite à la recommandation 3, le Ministère a réalisé deux actions dans le cadre du Plan d'intervention pour la protection des pollinisateurs en milieu agricole 2021-2025 du MAPAQ. Le MELCCFP a mentionné son intérêt à participer au nouveau plan de mise en œuvre 2025-2030.

La recommandation 5 est effectuée en continu. En effet, le Ministère poursuit son suivi des pesticides dans les cours d'eau et l'eau souterraine en milieu agricole. Les données brutes des échantillonnages sont disponibles sur l'Atlas de l'eau et des rapports sont publiés sur le site Web ministériel.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 66
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer l'état de situation concernant le bilan de phosphore des exploitations agricoles. Indiquer :

- a. le pourcentage des exploitations agricoles soumises à l'obligation d'effectuer un bilan de phosphore annuel, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture;**
- b. le pourcentage des exploitations agricoles dont le bilan de phosphore annuel ne respecte pas l'équilibre durant toute la durée de la campagne annuelle de culture, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture;**
- c. le pourcentage des exploitations agricoles ayant effectué les correctifs nécessaires, l'année suivant l'envoi des lettres « États de situation ».**

Veuillez vous référer à la réponse de la question 66 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 67
3° GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2025-2026 et celles qui le seront en 2026-2027 pour vérifier la présence de phosphore. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.

Veillez vous référer à la réponse de la question 67 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 68
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le suivi et les mesures correctrices entreprises par le ministère en 2025-2026 pour corriger les dépassements du critère de concentration de phosphore pour la prévention de l'eutrophisation.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 68 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Montants alloués en 2025-2026 pour répondre aux objectifs de création d'aires protégées pour 2030.

Pour la création des aires protégées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les sommes suivantes ont été consacrées en 2025-2026 :

Salaire	Fonctionnement	Immobilisation	Transfert	Total
3,4 M\$	0,9 M\$	0,5 M\$	35,6 M\$	40,4 M\$

QUESTION PARTICULIÈRE N°70
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Budget prévu à la phase 2 de l'étude pour la désignation de l'aire marine protégée aux Iles-de-la-Madeleine.

Aucun budget n'est prévu pour ce projet.

Fournir la liste des aires protégées terrestres qui ont été désignées en 2025-2026.

Liste des aires protégées terrestres désignées ou reconnues entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026 :

- Réserve naturelle de la Bienveillance
- Réserve naturelle de la Serpentine (Secteur Berger-Coupry)
- Réserve naturelle de la Serpentine (Secteur Brien-Dandurand)
- Réserve naturelle de la Serpentine (Secteur Labonville-Leclerc)
- Réserve naturelle de la Serpentine (Secteur Romer-Nitoslawski)
- Réserve naturelle de la Serpentine (Secteur Tourbière-de-Millington)
- Réserve naturelle des Pays-d'en-Haut (secteur Héritage Sheldon)
- Réserve naturelle du Clos-du-Ruisseau-Vert
- Milieu naturel de conservation volontaire de Grande Piles-Shawinigan (partie Solifor 1)
- Milieu naturel de conservation volontaire de la Lac-à-la-Perchaude (partie Capital Nitram Inc)
- Milieu naturel de conservation volontaire de la pointe De La Martinière (partie ville de Lévis - servitude -)
- Milieu naturel de conservation volontaire de la rivière Saint-Maurice (partie Solifor 1)
- Milieu naturel de conservation volontaire de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (partie Lessard)
- Milieu naturel de conservation volontaire de la Tourbière de Lac-à-la-Tortue (partie Solifor)
- Milieu naturel de conservation volontaire de la Tourbière de Lac-à-la-Tortue (partie Dubé)
- Milieu naturel de conservation volontaire de la Tourbière de Lac-à-la-Tortue (partie Rompré)
- Milieu naturel de conservation volontaire de Saint-Luc-de-Vincennes (partie Les Bassins Rouges S.E.N.C.)
- Milieu naturel de conservation volontaire Déziel
- Milieu naturel de conservation volontaire d'Herouxville (partie Solifor 2 - servitude -)
- Milieu naturel de conservation volontaire du Lac Jackson (partie 9258-3293 QUÉBEC INC.)

QUESTION PARTICULIÈRE N° 72
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des aires protégées marines qui ont été désignées en 2025-2026.

Aucune nouvelle désignation d'aire marine protégée n'a été réalisée en 2025-2026.

QUESTION PARTICULIÈRE N°73
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des projets d'aires protégées en cours.

Veillez vous référer à la réponse de la question 69 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 74
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer quels montants sont alloués en 2025-2026 pour:

- a) La mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables;**
 - b) Les rencontres et le travail des équipes de rétablissement existantes.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 71 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 75
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Mesures prises par le ministère en 2025-2026 pour tenir compte des milieux humides et hydriques lors des différentes étapes de planification du développement et de l'aménagement du territoire dans le but d'assurer leur conservation et leur gestion durable.

Veillez vous référer à la réponse de la question 73 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 76
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2026, des milieux humides et hydriques au Québec. Indiquer l'évolution des superficies, et ce, depuis 2006. Indiquer :

- a. la région administrative;**
 - b. l'objet du document délivré;**
 - c. le nom du demandeur;**
 - d. la date de réception;**
 - e. la date de délivrance;**
 - f. le numéro du document;**
 - g. la perte autorisée de milieu humide ou hydrique (en ha);**
 - h. la description de la mesure de compensation;**
 - i. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur le site même (en ha);**
 - j. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur un site adjacent (en ha);**
 - k. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques ailleurs (en ha).**
-

Veuillez vous référer à la réponse de la question 74 des questions particulières de l'opposition officielle.

Le Ministère n'effectue plus le suivi des informations demandées aux points i, j et k depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en juin 2017.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 77
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2026, sur le suivi des dossiers du ministère pour déterminer les superficies par type de mesures de compensation associées aux dossiers.

Veillez vous référer à la réponse de la question 75 des questions particulières de l'opposition officielle.

Fournir une ventilation des sommes engagées en 2025-2026 pour la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre.

Dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre, des travaux de recherche, financés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ont été menés par le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre regroupant trois universités. Le mandat du Pôle était de proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale favorisant l'instauration d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre, et soutenant la restauration de milieux prioritaires. Les recommandations du Pôle ont été déposées en juin 2024.

Plusieurs actions du Ministère contribuent aux objectifs de la Stratégie d'intervention et à la mise en oeuvre des recommandations du Pôle d'expertise :

- Le projet *Accélérer la conservation dans le sud du Québec* (ACSQ), annoncé en novembre 2023, est un accord de cofinancement d'une durée de cinq ans, établi entre le MELCCFP et Conservation de la nature Canada qui a pour but de bonifier le réseau d'aires protégées et conservées québécoises en terres privées. Le projet ACSQ permettra notamment de soutenir des projets ayant des objectifs de conservation au lac Saint-Pierre. Le financement pourra s'élever jusqu'à 13,5 M\$.
- Dans le cadre du Plan national de l'eau, un montant de 5,4 M\$ pour les exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, dont 1,26 M\$ en 2025-2026, est dédié à l'amélioration des pratiques agroenvironnementales sur les terres cultivées du littoral du lac Saint-Pierre. Le soutien financier aux entreprises est administré par le MAPAQ par l'entremise de l'initiative de soutien à la transition des pratiques agroenvironnementales en zone littorale du lac Saint-Pierre (2026-2028).
- La Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCR) a poursuivi ses activités de concertation avec l'aide financière du Ministère. Ces efforts de concertation ont alimenté l'élaboration d'un plan de gestion intégré régional (PGIR), rédigé par et pour les acteurs régionaux, comme prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Le PGIR est approuvé depuis septembre 2024. Aussi, depuis 2013, la TCR bénéficie d'un financement de 125 000 \$ par année, financement confirmé pour la période 2024-2025. Pour la période 2024-2027, la TCR bénéficiera d'un financement de 125 000 \$ pour 2024-2025 et de 215 000 \$ par année pour 2025-2027.

QUESTION PARTICULIÈRE N°79
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir une ventilation des sommes engagées en 2025-2026 pour l'amélioration de la protection des sources d'eau potable. Prévisions pour 2026-2027.

Veillez vous référer à la réponse de la question 34 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

État de situation, au 31 mars 2026, sur les travaux du comité directeur interministériel sur la diversité biologique, mandaté pour produire un portrait des actions en cours au regard des Objectifs d'Aichi ainsi que sur les travaux des autres comités en soutien aux OGDB. Fournir les résultats obtenus par les réunions des différents comités.

*****La question soulevée ne reflète plus la réalité actuelle, puisque la situation visée a évolué et le mandat du comité a changé avec la publication du Plan nature 2030. La question n'est plus d'actualité depuis 2020.*****

Dès 1992, le Québec s'engageait, par décret, à adhérer aux principes et aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à s'y déclarer lié et à mettre la Convention en œuvre sur son territoire en tenant compte de ses compétences, de ses politiques et de ses programmes, et ce, conformément à ses propres priorités et échéanciers.

L'adoption des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB), en juin 2013, représentait une première réponse du Québec aux Objectifs d'Aichi (OA) pour la biodiversité contenue au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la CDB. Ces orientations, arrivées à échéance fin 2020, visaient la prise en compte de la biodiversité dans la planification et la mise en œuvre de l'action gouvernementale et concernaient plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Les sept orientations gouvernementales retenues s'articulaient autour de trois enjeux correspondant aux différents volets du développement durable, et elles répondaient aux vingt (20) Objectifs d'Aichi en permettant d'agir sur l'ensemble des problématiques ciblées.

Un groupe de travail interministériel a été mandaté pour produire un bilan des actions gouvernementales répondant aux Objectifs d'Aichi, identifier d'éventuelles lacunes et proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à mettre en place afin que le Québec contribue efficacement à la mise en œuvre du prochain Cadre mondial sur la biodiversité, adopté à Montréal en décembre 2022.

Une première consultation gouvernementale avait eu lieu en 2015 ainsi qu'un exercice de concordance entre les OGDB et les Objectifs d'Aichi. Une deuxième consultation gouvernementale, réalisée en 2019-2020, a permis de compléter l'analyse. Le *Rapport sur la contribution du Québec au Plan stratégique de la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi* est disponible sur le site Internet du Ministère depuis février 2022.

Le Plan nature 2030 a été publié le 7 octobre 2024. Le Comité directeur sur la diversité biologique a donc eu pour mandat en 2024-2025 de coordonner la démarche gouvernementale en vue de doter le Québec de cibles spécifiques visant l'atteinte des plus récents objectifs et cibles internationaux établis par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté lors de la 15^e Conférence des Parties en 2022.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 81
3° GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation de toutes les aires protégées créées pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique :

- a) Nom de l'aire protégée créée en 2025-2026;**
 - b) Désignation;**
 - c) Superficie ajoutée en km²;**
 - d) Superficie en pourcentage du territoire.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 78 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 82
3° GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation de toutes les aires protégées en cours de désignation pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique :

- a) Nom de l'aire protégée en cours d'élaboration en 2025-2026;**
 - b) Désignation;**
 - c) Superficie envisagée en km²;**
 - d) Superficie envisagée en pourcentage du territoire;**
 - e) État d'avancement;**
 - f) Date de la prochaine étape;**
 - g) Description de la prochaine étape.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 78 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 83
3^E GROUPE D'OPPOSITION

État d'avancement, au 31 mars 2026, de la désignation d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Prévisions des démarches pour 2026-2027 (consultations prévues, échéanciers, rapports attendus). Fournir :

- a. la liste des recommandations actuellement à l'étude par le MELCC et Parcs Canada;**
 - b. le budget prévu en 2026-2027 pour la phase 2 de l'étude;**
 - c. le projet d'accord discuté au sein du Groupe de travail fédéral-provincial sur les aires marines protégées.**
-

A) Après plusieurs années de travaux collaboratifs pour conceptualiser le projet de parc marin de pêche des Îles-de-la-Madeleine, il a été convenu au comité de concertation du 13 février 2025 de mettre fin à ce projet. Parcs Canada et le MELCCFP ont alors pris la décision de respecter la volonté et les orientations du comité de concertation.

B) Aucune somme n'est prévue en 2026-2027.

C) Aucun projet d'accord n'est actuellement en discussion entre le gouvernement du Canada et du Québec.

État de situation, au 31 mars 2026, de la désignation d'une aire marine protégée dans l'estuaire du Saint-Laurent. Fournir :

- a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre;**
- b. la date de la prochaine étape.**

Plusieurs ministères du Québec et du Canada ont œuvré, au sein du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées (GBAMP), au développement d'une entente intergouvernementale afin de favoriser l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec. L'entente signée par l'ensemble des parties est entrée en vigueur le 19 mars 2018.

Des séances d'information auprès des communautés autochtones et des intervenants concernés ont eu lieu en juin 2019 afin de présenter les secteurs d'intérêt identifiés pour des projets d'aires marines protégées (AMP) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Le 13 décembre 2020, le Québec a annoncé la création de réserves de territoires aux fins d'aires protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent afin de protéger plusieurs zones d'intérêt écologique de différentes activités industrielles, dont les activités associées à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles (minières, gazières et pétrolières) ainsi qu'à l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Le 10 mars 2023, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont annoncé leur intention commune d'amorcer les étapes permettant d'agrandir les limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Ce projet permettrait de mettre un statut légal d'aire marine protégée sur une partie significative des réserves de territoires aux fins d'aires protégées mises en place dans l'estuaire en décembre 2020.

En septembre 2023, les gouvernements québécois et fédéral ont signé l'Accord Canada-Québec relatif au projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, lequel définit les modalités de collaboration pour la réalisation du projet.

Des consultations ciblées ont eu lieu avec des communautés autochtones, des municipalités et des organisations non gouvernementales, afin de recueillir leurs points de vue et commentaires. Par la suite, les deux gouvernements ont tenu des consultations publiques au cours de l'automne 2024. Les avis recueillis lors des consultations publiques démontrent que le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent fait consensus et que le territoire proposé bénéficie d'un appui très fort.

Les ministres ont rendu public un rapport résumant l'ensemble des avis reçus dans le cadre des consultations publiques du projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent sera officiellement agrandi après l'entrée en vigueur éventuelle d'un décret du Conseil des ministres du gouvernement du Québec et d'un décret du gouverneur en conseil pour le gouvernement du Canada.

État de situation, au 31 mars 2026, de la désignation d'une aire marine protégée au Banc des Américains. Fournir :

- a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre;**
- b. la date de la prochaine étape.**

Plusieurs ministères du Québec et du Canada ont œuvré, au sein du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées (GBAMP), au développement d'une entente de collaboration entre les deux gouvernements afin de favoriser l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) au Québec. L'entente est entrée en vigueur le 19 mars 2018.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que Pêches et Océans Canada (MPO) ont d'ailleurs collaboré au développement d'un projet conjoint d'aire marine protégée au banc des Américains (en Gaspésie), en partenariat avec plusieurs ministères, dont le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Un accord intergouvernemental a été signé et est entré en vigueur le 4 mars 2019.

Le 13 décembre 2020, le Québec a annoncé la création de réserves de territoires aux fins d'aires protégées dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent dans l'attente d'un statut légal d'AMP, dont celle du Banc-des-Américains. Le réseau d'aires marines protégées et les territoires mis en réserve couvrent désormais environ 10,4 % du territoire marin au Québec.

Le 7 octobre 2021, le Québec a attribué le statut de réserve aquatique projetée en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel au banc des Américains afin de concrétiser la protection légale de ce territoire. À terme, l'AMP du Banc-des-Américains, d'une superficie de 1 000 km², se verra octroyer le statut permanent de réserve marine. L'AMP du Banc-des-Américains est la première bénéficiant d'un double statut de protection, soit de zone de protection marine du MPO et de réserve aquatique projetée. Un comité de gestion Canada-Québec a été mis en place.

Créé en mai 2023, le comité consultatif de l'AMP du Banc-des-Américains s'est réuni pour la première fois à Gaspé en août 2023 et se réunit depuis, deux fois par année. Le comité consultatif comprend des représentants des pêcheurs commerciaux autochtones et allochtones, un représentant des bateliers, des représentants de l'industrie touristique, des organisations non gouvernementales en environnement et en éducation, ainsi qu'un représentant de la recherche scientifique.

Un plan d'action pour l'AMP du Banc-des-Américains 2025-2030 a été développé par les partenaires locaux.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 86
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2025-2026 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun:

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;**
 - b. la description du projet;**
 - c. la date de versement de l'aide financière accordée;**
 - d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);**
 - e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);**
 - f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autre cobénéfices.**
-

Veuillez vous référer à la réponse de la question 5 des renseignements particuliers de l'opposition officielle ainsi qu'à la réponse à la question 36 du 2^e groupe d'opposition.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 87
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2025-2026 par le ministère et ses organismes, par le biais du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), dans le cadre de la mise en œuvre du PEV 2030. Ventiler par projet et indiquer pour chacun:

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;**
- b. la description du projet;**
- c. la date de versement de l'aide financière accordée;**
- d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);**
- e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);**
- f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autre cobénéfices.**

Veuillez vous référer à la réponse de la question 5 des renseignements particuliers de l'opposition officielle ainsi qu'à la réponse à la question 36 des renseignements particuliers du 2^e groupe d'opposition.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 88
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du PEV 2030, fournir la ventilation suivante :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO₂);**
 - b. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;**
 - c. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);**
 - d. les investissements totaux des projets (en millions \$);**
 - e. les aides financières totales du ministère (en millions \$);**
 - f. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);**
 - g. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.**
-

Veuillez vous référer à réponse de la question 103 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 89
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du PMO 2021-2026, fournir la ventilation suivante :

- a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO₂);**
 - b. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;**
 - c. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂);**
 - d. les investissements totaux des projets (en millions \$);**
 - e. les aides financières totales du ministère (en millions \$);**
 - f. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);**
 - g. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 103 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°90
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si des ETC et des sommes sont actuellement déployés par le ministère pour produire des scénarios de trajectoire des émissions de GES d'ici 2027 et d'ici 2030. Si oui, préciser les bénéficiaires des contrats.

En 2019, le gouvernement a entrepris une initiative visant à développer son expertise en la matière par le développement de son propre modèle, soit le projet SEQUENCE. Ce projet, mené en collaboration avec le ministère des Finances (MFQ), permet de développer la capacité interne du gouvernement à réaliser ce type d'évaluation par lui-même. Les travaux réalisés sur le modèle développé permettent d'établir des trajectoires de réduction des émissions de GES à l'horizon 2035 et 2050 ainsi que d'évaluer les impacts de mesures en changements climatiques, comme présenté à chaque année dans le Plan de mise en œuvre quinquennal du Plan pour une économie verte 2030.

En plus du modèle SEQUENCE, un nouveau modèle complémentaire en développement permettra de mieux répondre aux besoins en la matière. Ces travaux font appel à l'expertise de plusieurs personnes au sein du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour un équivalent d'environ 5 ETC, globalement. Tel que mentionné précédemment, ces travaux se font conjointement avec le MFQ où des ETC sont également mis à contribution.

Fournir les résultats de toutes les stations mesurant la qualité de l'air du Québec pour les 5 dernières années.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec (RSQAQ) produit des données sur la qualité de l'air ambiant au moyen d'une soixantaine de stations réparties sur tout le territoire québécois.

Depuis mars 2023, les données de la qualité de l'air du RSQAQ sont disponibles sur le site de Données Québec :

https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset?q=rsqaq&extras_organisation_principale=

- Les **données horaires** mesurées en continu telles que les particules fines, l'ozone, les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre sont publiées une fois par année suivant leur validation complète.
- Les **données issues des analyses de laboratoire** (métaux et particules séquentielles) sont mises à jour de façon trimestrielle, soit en février, mai, août et novembre, suivant leur validation.

Les données actuellement disponibles couvrent la période du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 2025.

Auparavant, seulement cinq ans de données étaient accessibles sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), mais il était possible d'obtenir les autres par le service Info-Air.

La mise en ligne sur Données Québec permet donc un accès facile et gratuit aux données.

De plus, le MELCCFP a mis en ligne, en mars 2025, deux tutoriels (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/contaminants/index.htm>) afin de faciliter la navigation et l'accès aux données de la qualité de l'air sur le site de Données Québec :

Ils portent respectivement sur :

1. La navigation sur le site Données Québec, les caractéristiques des différents jeux de données et le téléchargement des fichiers de données;
2. L'ouverture et la navigation des fichiers de données pour retrouver facilement des données précises.

Un tableau de bord permettant de visualiser facilement les données et les statistiques sur les données de particules et de métaux depuis 1975 a aussi été diffusé en décembre 2025 (<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiaMDcwMDYzNTYtZjIjZi00MDdlLWExMmUtMTNhZGFIOUJjZThiliwidCI6IjQyNjJkNGVjLTZhNjctNDk1Ny1hYml2LWJmNzhhY2E2YTZmNSJ9>).

Le tout est réalisé dans un souci de transparence envers la population et permet de répondre à de nombreuses préoccupations citoyennes.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 92
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer l'état d'avancement des travaux d'implantation de nouveaux protocoles de crédits compensatoires pour l'Ontario et le Québec, en précisant à quelle étape le ministère en est rendu :

- a. recherche et revue détaillée de protocoles existants;
- b. recommandations sur le protocole retenu pour l'adaptation;
- c. préparation et rédaction d'un projet de protocole adapté;
- d. possibilité pour les parties prenantes et le public de fournir des commentaires lors des différentes étapes du projet;
- e. préparation d'un projet final de chaque protocole et leur remise au Québec et à l'Ontario pour leur considération finale, par le biais de leur processus de modification réglementaire;
- f. processus réglementaire avec période de consultations publiques.

Ventiler cet état d'avancement en fonction de chaque protocole projeté par le ministère :

- i. Réduction des émissions de N₂O imputables à la gestion des engrais agricoles;
- ii. Réduction des émissions imputables au bétail;
- iii. Digestion des déchets organiques;
- iv. Gestion des déchets organiques;
- v. Séquestration du carbone en milieu forestier;
- vi. Boisement;
- vii. Forêts urbaines;
- viii. Préservation des prairies indigènes;
- ix. Stockage du carbone dans les cultures;
- x. Conversion des systèmes de réfrigération.

Indiquer :

1. le total des crédits délivrés (t eq. CO₂) des projets de crédits compensatoires en date du 31 mars 2026;
2. le total des projets de crédits compensatoires (t eq. CO₂) en date du 31 mars 2026.

L'Ontario a mis fin à son marché du carbone en 2018.

Les renseignements sur les protocoles et règlements en vigueur au Québec, de même que ceux en développement sont disponibles sur le site Web du MELCCFP à l'adresse suivante :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>.

Par ailleurs, en date du 31 mars 2026, 29 projets de crédits compensatoires avaient été enregistrés, et un total de 2 076 895 crédits compensatoires avaient été délivrés par le gouvernement du Québec.

Considérant que l'entente conclue entre le Québec et l'Ontario n'est plus en vigueur et que l'Ontario a mis fin à son système de plafonnement et d'échange en 2018, nous recommandons de retirer cette question ou de la reformuler en fonction des projets de règlements développés par le Québec uniquement.

Fournir tous documents, notes ou estimations de la quantité de droits d'émission qui devront être achetés hors Québec d'ici 2030 dans le cadre du SPEDE.

Il est difficile de prévoir l'évolution du flux net des échanges puisque ce dernier est influencé par plusieurs variables, notamment le coût marginal de réduire les émissions de GES dans chacune des administrations et les diverses mesures de réduction qui seront mises en place par les deux gouvernements dans les années à venir.

De plus, en raison de la nature stratégique du marché financier sous-jacent au SPEDE, les données afférentes sont traitées avec la plus haute confidentialité afin de prévenir tout impact préjudiciable sur l'intégrité du marché et préserver l'équité concurrentielle des participants.

Il est important de souligner qu'avec la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, le Québec déploie de plus en plus de ressources pour qu'un maximum de réductions soient générées au Québec.

État d'avancement, au 31 mars 2026, du projet de politique québécoise de l'air.

Veillez vous référer à la réponse de la question 81 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 95
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler, en date du 31 mars 2026, en fonction de la ventilation de l'article 15.4.40 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, les sommes annuelles portées aux crédits du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Veillez vous référer à la réponse de la question 82 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Indiquer si le Ministère a reçu les trois rapports de reddition de compte pour les trois premiers projets de biométhanisation en marche : Ville de Saint-Hyacinthe, municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé et Ville de Rimouski.

L'objectif principal du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) est de réduire la quantité de matières organiques destinée à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et dans la Stratégie de valorisation de la matière organique. Le PTMOBC permet également de réduire les émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) afin de contribuer aux objectifs québécois en matière de lutte contre les changements climatiques. La description des projets ainsi que les investissements associés se trouvent sur le site Web du Ministère au <http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/liste-projets.htm>.

À ce jour, trente-neuf projets ont été approuvés, incluant un projet par décret et dont vingt-neuf projets sont actuellement en exploitation. Ils évoluent à des rythmes différents et ne sont pas de même envergure.

Quant aux projets d'acquisition d'équipements de collecte résidentielle de matières organiques, cent-trois projets ont été approuvés à ce jour dans le cadre du volet 2 du PTMOBC.

Des trois projets cités, seul celui de la Ville de St-Hyacinthe est un projet de biométhanisation. Les cinq années de redditions de compte de ce projet sont complétées, dont celles de réduction des émissions de GES reçues en mars 2025.

Pour la MRC du Rocher-Percé (phase 1) et la Ville de Rimouski, il s'agit de projets de compostage et les cinq années de reddition de compte sont également complétées.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 97
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation des LET en activité au 31 mars 2026, en fonction :

- a. des émissions de GES de chaque LET (à jour);**
- b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.**

Veillez vous référer à la réponse de la question 83 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Ventilation des LES en activité au 31 mars 2026, en fonction :

- a. des émissions de GES de chaque LES (à jour);**
 - b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.**
-

Veuillez vous référer à la réponse de la question 84 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 99
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir tous les documents ou notes relatifs au portrait global de la gestion des matières résiduelles au Québec, ventilé par région, incluant :

- a. le taux de récupération et de réutilisation des matières, ventilé par matière;**
 - b. la quantité de matériaux recyclables ou réutilisables qui finissent dans des sites d'enfouissement;**
 - c. la quantité de déchets produits, par catégorie.**
-

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

État de situation au 31 mars 2026 des débouchés du verre au Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 101
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2026, de la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

État de situation, au 31 mars 2026, de la modernisation de système de consigne au Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

État de situation, au 31 mars 2026, de la modernisation de système de collecte sélective.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 104
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2026, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 21 des renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 105
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2025-2026.

Veillez vous référer à la réponse de la question 5 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 106
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir, pour 2025-2026, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.

Veillez vous référer à la réponse de la question 149 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 107
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines récupérées par les services municipaux et indiquer les démarches de Recyc-Québec et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines.

Veillez vous référer à la réponse de la question 150 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 108
3^e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2026, de la mise en place d'un système de traçabilité des sols contaminés.

Veillez vous référer à la réponse de la question 85 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

**Liste des urgences environnementales qui ont nécessité l'intervention du ministère.
Ventiler par type d'activité :**

- a. liste des cas;**
- b. date;**
- c. coûts cumulés de l'intervention pris en charge par l'État au 31 mars 2026;**
- d. montants réclamés aux fautifs pour 2025-2026;**
- e. articles de loi et/ou de règlement impliqués;**
- f. cas ayant nécessité l'intervention de la Santé publique.**

Veillez vous référer à la réponse de la question 89 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 110
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Nombre des certificats d'autorisation délivrés par le ministère concernant l'exploration ou l'exploitation de pétrole conventionnel ou de pétrole non conventionnel, de gaz conventionnel et de gaz non conventionnel au Québec. Liste des entreprises ou des personnes à qui ils ont été délivrés. Ventilation par entreprise ou par personne et par région.

Le gouvernement du Québec a adopté en avril 2022 le projet de loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités. Il n'y a donc eu aucune autorisation délivrée depuis.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 111
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Nombre d'avis de non-conformité à la *Loi sur la qualité de l'environnement* émis par le ministère pour les travaux de recherche d'hydrocarbures depuis 2010. Ventiler par puits.

Veillez vous référer à la réponse de la question 90 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 112
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant la création d'un comité jeunesse permanent sur le climat

Veillez vous référer à la réponse de la question 20 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Pour le programme « ÉcoPerformance (programme d'aide financière pour des projets d'efficacité énergétique et de conversion) », fournir la ventilation suivante :

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂) ;
- B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂) ;
- C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;
- D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de CO₂) ;
- E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
- F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
- G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
- H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

L'ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere/>

Le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES depuis 3 ans – base annuelle (en Mt CO₂);

Les cibles du programme sont établies pour le PMO 2025-2030 du PEV 2030.

La cible pour l'action « R2-050 Programme ÉcoPerformance – Industrie » est de 420 029 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2030, pour le volet implantation standard et de 300 000 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2030, pour le volet implantation de grands projets industriels.

La cible pour l'action « R3-020 Programme ÉcoPerformance – Bâtiments » est de 143 280 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2030, pour les dossiers de conversion et d'efficacité énergétiques et de 138 295 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2030, pour les dossiers liés aux halocarbures.

B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂);

La cible pour l'action « R2-050 Programme ÉcoPerformance – Industrie » est de 221 313 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2027, pour le volet implantation standard et de 150 000 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2027, pour le volet implantation de grands projets industriels.

La cible pour l'action « R3-020 Programme ÉcoPerformance – Bâtiments » est de 58 210 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2027, pour les dossiers de conversion et d'efficacité énergétiques et de 93 554 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2027, pour les dossiers liés aux halocarbures.

C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministère;

727 dossiers entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026.

D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés (en Kt de CO₂);

Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025-2026 pour les projets acceptés entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026 est de 213,39 kT CO₂e/an.

E. Les investissements totaux des projets (en M\$);

481,3 M\$

F. Les aides financières totales (en M\$);

160,6 M\$

G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (\$/tonne) ;

Sur la base de l'aide totale : 37,01 \$/tonne CO₂e sur la durée de vie (20 ans environ).

H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements;

Environ 6 740 emplois

QUESTION PARTICULIÈRE N° 114
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Pour le « Programme de biomasse forestière résiduelle (Programme d'aide financière pour des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle) », fournir la ventilation suivante :

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;
 - D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de co₂) ;
 - E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
 - F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
 - G. Le cout moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
 - H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

L'ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere/>

Le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

Pour obtenir davantage de détails, veuillez-vous référer à la question 5 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES depuis 3 ans – base annuelle (en Mt co₂);

Les cibles du programme sont établies pour le PMO 2025-2030 du PEV 2030.

La cible pour l'action « R2-060 Programme Bioénergies » est de 162 500 tCO₂e/an - Année d'atteinte en 2030.

B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2024-2025 – base annuelle (en Mt co₂);

La cible pour l'action « R2-060 Programme Bioénergies » est de 100 000 tCO₂e/an - Année d'atteinte en 2027.

C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par transition énergétique Québec;

90 dossiers du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés (en Kt de co2);

42,56 kTCO₂e /an

E. Les investissements totaux des projets (en M\$);

82,04 M\$

F. Les aides financières totales (en M\$);

26,4 M\$

G. Le cout moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);

Sur la base de l'aide totale : 28,39\$/tonne CO₂e sur la durée de vie (20 ans environ).

H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements;

Environ 1 149 emplois.

Note : Le 1^{er} janvier 2021, le programme biomasse forestière résiduelle est devenu le programme Bioénergies.

Pour le programme « Technoclimat », fournir la ventilation suivante :

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂) ;
 - B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂) ;
 - C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;
 - D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de CO₂) ;
 - E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
 - F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
 - G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
 - H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

L'ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere/>

Le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂) ;**

Le programme Technoclimat vise l'innovation technologique. À ce stade de développement des technologies, les technologies n'étant pas encore au stade commercial, il est trop tôt pour se fixer des cibles de réduction de GES. Toutefois, les technologies sont analysées sur la base de leur potentiel à plus long terme.

- B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂) ;**

Voir la réponse en A.

- C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;**

7 projets

- D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de CO₂) ;**

31 kt CO₂ éq./an (un ratio conservateur de 10 % a été utilisé sur la somme du déploiement potentiel sur cinq ans des technologies).

- E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;**

37,7 M\$

- F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;**

12,8 M\$

G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;

Sur la base des investissements totaux : 243 \$/tonne CO₂ éq. pour 10 % du potentiel de déploiement sur cinq ans.

Sur la base de l'aide totale : 83 \$/tonne CO₂ éq. pour 10 % du potentiel de déploiement sur cinq ans.

H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Environ 600 emplois

Pour le programme « Chauffez vert », fournir la ventilation suivante :

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂) ;
 - B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt CO₂) ;
 - C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;
 - D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de CO₂) ;
 - E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
 - F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
 - G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
 - H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

L'ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere/>

Le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES depuis 3 ans – base annuelle (en Mt CO₂);**

Les cibles du programme sont établies pour le PMO 2025-2030 du PEV 2030.

La cible pour l'action « R3-030 Programme Chauffez vert » est 312 603 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2030.

- B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2025-2026 – base annuelle (en Mt CO₂);**

La cible pour le volet « Conversion d'équipements au mazout/propane » de l'action « R3-030 Programme Chauffez vert » est : 153 178 tCO₂e/an, année d'atteinte en 2025.

- C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le MELCCFP;**

7 611 dossiers

- D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés (en Kt de CO₂);**

18 233 t CO₂e /an

- E. Les investissements totaux des projets (en M\$);**

Donnée non disponible.

- F. Les aides financières totales du ministère (en M\$);**

24,9 M\$

G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);

Sur la base de l'aide totale : 136,5 \$/tonne CO₂e sur la durée de vie (10 ans).

H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Donnée non disponible.

Pour le programme « Rénoclimat », fournir la ventilation suivante :

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;
 - D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de co₂) ;
 - E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
 - F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
 - G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
 - H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

L'ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere>

Le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES depuis 3 ans – base annuelle (en Mt co₂);**

Le programme Rénoclimat ne vise pas la réduction des émissions de GES. Il vise l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Les résidences au Québec utilisant principalement l'électricité, aucun objectif d'émission de GES n'est établi.

- B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co₂);**

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

- C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le MELCCFP;**

22 461 évaluations après travaux.

- D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés (en Kt de co₂);**

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

- E. Les investissements totaux des projets (en M\$);**

Donnée non disponible.

- F. Les aides financières totales (en M\$);**

47,6 M\$.

- G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;**

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

H. Le nombre d’emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Donnée non disponible.

Pour le programme « Éconologis », fournir la ventilation suivante :

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;
 - D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de co₂) ;
 - E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
 - F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
 - G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
 - H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

L'ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere>

Le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

A) L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES depuis 3 ans – base annuelle (en Mt co₂);

Le programme Éconologis ne vise pas la réduction des émissions de GES. Il vise l'efficacité énergétique. Les résidences au Québec utilisant principalement l'électricité, aucun objectif d'émission de GES n'est établi.

B) Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co₂);

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

C) Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le MELCCFP ;

6 245 dossiers.

D) La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés (en Kt de co₂);

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

E) Les investissements totaux des projets (en M\$);

Donnée non disponible.

F) Les aides financières totales (en M\$);

2,85 M\$

G) Le coût moyen des projets sur la durée de vie (\$/tonne);

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

H) Le nombre d’emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Donnée non disponible.

Pour le programme « Novoclimat », fournir la ventilation suivante :

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co₂) ;
 - C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre ;
 - D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de co₂) ;
 - E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
 - F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
 - G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
 - H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
-

L'ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere>

Le Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

- A. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES depuis 3 ans – base annuelle (en Mt co₂);**

Le programme Novoclimat ne vise pas la réduction des émissions de GES. Il vise l'efficacité énergétique dans la construction domiciliaire neuve. Les résidences au Québec utilisant principalement l'électricité, aucun objectif d'émission de GES n'est établi.

- B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2024-2025 – base annuelle (en Mt co₂);**

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

- C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le MELCCFP;**

1 491 homologations

- D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés (en Kt de co₂);**

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

- E. Les investissements totaux des projets (en M\$);**

Donnée non disponible

- F. Les aides financières totales (en M\$);**

3,8 M\$

- G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);**

Ne s'applique pas. Voir réponse A.

H. Le nombre d’emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Donnée non disponible

Pour le programme « Roulez vert », fournir la ventilation suivante :

- A. L’objectif de réduction ou d’évitement d’émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt co₂) ;
- B. Le potentiel de réduction ou d’évitement d’émissions de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co₂) ;
- C. Le nombre total d’analyses et de projets d’implantation acceptes par le ministre ;
- D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en Kt de co₂) ;
- E. Les investissements totaux des projets (en M\$) ;
- F. Les aides financières totales du ministère (en M\$) ;
- G. Le cout moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) ;
- H. Le nombre d’emplois créés ou maintenus par ces investissements.

L’ensemble des programmes en transition énergétique sont présentés sur le site Internet suivant:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/aide-financiere>

Le Tableau de bord de l’action climatique du gouvernement du Québec fournit un portrait des efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et peut être consulté en suivant le lien sur le suivi des indicateurs :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/gouvernance-diffusion-resultats/etat-avancement-action-climatique-gouvernementale>

Pour obtenir davantage de détails, veuillez-vous référer à la question 5 des renseignements particuliers de l’opposition officielle.

A. L’objectif de réduction ou d’évitement d’émission de GES depuis 3 ans – base annuelle (en Mt co₂);

La quantification des réductions de GES se fait à travers un regroupement d’actions visant l’électrification des véhicules routiers légers qui regroupe plusieurs mesures et actions, dont le programme Roulez vert. Les réductions et cibles de réductions établies pour l’ensemble du regroupement sont les suivantes en date du 31 décembre 2025 :

Année	Réductions annuelles pour l’année en cours ⁽¹⁾ (t. éq. CO ₂ ⁽²⁾ /an)	Réductions annuelles cumulatives depuis le 1 avril 2021 ⁽³⁾ (t. éq. CO ₂ /an)	Cibles de réductions annuelles depuis le 1 avril 2021 (t. éq. CO ₂ /an)
	A	B	C
2021-2022	55 000	55 000	51 000
2022-2023	79 000	134 000	112 000
2023-2024	133 000	267 000	213 000
2024-2025	180 000	447 000	385 000
2025-2026 (31 décembre 2025)	96 000	543 000	720 000

(1) Ces données représentent l’effet annuel des actions comprises dans le regroupement de mesures du gouvernement du Québec pour l’électrification des véhicules légers. Il n’inclut pas l’effet des actions du regroupement des années précédentes
(2) Tt. éq. CO₂ : tonnes d’équivalent CO2, ou GES.
(3) Ces chiffres comprennent l’effet cumulatif des réductions du regroupement de mesures pour l’électrification des véhicules légers depuis leur immatriculation.

B. Le potentiel de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2025 – base annuelle (en Mt co2);

Les réductions des GES annuelles additionnelles attribuables aux actions comprises dans le regroupement de mesures d'électrification des véhicules légers du gouvernement du Québec est de 96 000 t. éq. CO₂ entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 décembre 2025.

C. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;

55 082 aides financières ont été octroyées entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026 dans le cadre du programme Roulez vert.

D. La réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés en 2025-2026 (en Kt de co₂);

Les réductions des GES attribuables aux actions comprises dans le regroupement de mesures d'électrification des véhicules légers du gouvernement du Québec entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 décembre 2025 sont de 96 000 t. éq. CO₂, pour un total de 543 000 t. éq. CO₂ entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2025.

E. Les investissements totaux des projets (en M\$);

Donnée non disponible.

F. Les aides financières totales (en M\$);

Des aides financières, pour un montant total de 167,3 M\$, ont été versées du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 pour des véhicules électriques dans le cadre du programme Roulez vert.

G. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);

Donnée non disponible.

H. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Donnée non disponible.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 121
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Déterminez les montants alloués par année et par type de véhicules dans le cadre du programme Roulez vert depuis sa création. Déterminez les prévisions du coût de ce programme pour les 2 prochaines années.

Les statistiques sur l'aide financière accordée pour des véhicules électriques et des bornes de recharges dans le cadre du programme Roulez vert depuis janvier 2012 sont disponibles sur le site Web Québec.ca à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/transports/transport-electrique/aide-financiere-vehicule-electrique/statistiques>

Les prévisions budgétaires du programme Roulez vert jusqu'à la fin du programme, prévue le 31 décembre 2026, sont établies dans le Plan de mise en œuvre (PMO) 2025-2030 du Plan pour une économie verte 2030. Celui-ci est disponible sur le site Web Québec.ca au lien suivant : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2025-2030.pdf>

À noter que le PMO fait l'objet d'une révision annuellement et que la publication de la prochaine révision est prévue au printemps 2026.

QUESTION PARTICULIÈRE N°122
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Roulez vert - Déterminez le nombre de tonnes de GES que le gouvernement estime avoir évité grâce à ce programme.

Depuis le début du programme Roulez vert, les réductions des émissions annuelles de GES associées à l'électrification des véhicules légers par le gouvernement du Québec sont de l'ordre de 761 000 tonnes équivalent CO₂, dont 96 000 ont été ajoutées en 2025-2026 (du 1^{er} avril au 31 décembre 2025).

Décrivez les efforts faits par le ministère pour la promotion et le soutien de la mobilité active. Soulignez les montants alloués à cet effet.

Plan pour une économie verte 2030

Dans la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030), le gouvernement soutient principalement la mobilité active par l'entremise de deux mesures sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

Le Programme d'aide au déploiement du transport collectif (PADTC) soutient les organismes municipaux dans leurs efforts pour mettre en place et améliorer les services de transport collectif sur leur territoire. Le Plan de mise en œuvre 2025-2030 du PEV 2030 prévoit un financement de 949 M\$, dont près de 727 M\$ provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC). Pour la période 2021-2025, les investissements de ce programme dans le cadre du PEV 2030 ont totalisé près de 631 M\$. Ce programme soutient indirectement la mobilité active, car les usagers du transport collectif sont considérés plus actifs en raison de la marche effectuée lors de déplacements.

Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à renforcer le soutien aux municipalités dans le développement de leurs infrastructures en transports actifs. Il est doté d'un budget de 100 M\$ pour la période 2025-2030 et 71 M\$ ont été investis dans ce programme depuis 2021. Il vise à soutenir la réalisation d'aménagements piétonniers et cyclables efficaces ainsi que la mise en place ou l'élargissement de systèmes de vélos en libre-service.

Pour plus de détails sur les autres efforts de promotion et de soutien de la mobilité active, veuillez-vous référer au MTMD.

Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Les efforts menés se concentrent sur le personnel des ministères et organismes gouvernementaux (MO) assujettis à la Loi sur le développement durable.

Le sous-objectif 5.8.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 vise à accroître la part modale des transports actifs, tels que la marche et le vélo, ainsi que des transports collectifs.

- 65 MO se sont engagés à répondre à ce sous-objectif dans leurs plans d'action de développement durable respectifs. Cela veut dire que ces MO doivent déployer des efforts chaque année pour encourager leur personnel à adopter des moyens de transports plus durables pour leurs déplacements domicile-travail, incluant les transports actifs.

Afin d'outiller les MO, le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) a mandaté le Réseau des centres d'expertise en mobilité (423 000\$ pour la période 2021-2026) pour soutenir le ministère dans la coordination de la démarche en mobilité durable au sein de l'administration publique. Une des mesures phares a été la réalisation d'un sondage sur les habitudes de déplacement du personnel :

- En 2024, 9 % des répondants des MO utilisent la marche ou le vélo comme principal moyen de transport;
- En 2025, un sondage mené dans le secteur de la santé révèle que 8 % des répondants utilisent la marche ou le vélo comme principal moyen de transport.

Au total, ces sondages ont permis de recueillir près de 62 500 réponses complètes, soit :

- 31 414 réponses pour les MO en 2024 (comparativement à 15 472 en 2018, soit l'année du premier sondage);
- 31 083 réponses pour Santé Québec en 2025 (premier sondage diffusé à l'échelle du réseau de la santé et des services sociaux).

Par ailleurs, le MELCCFP a financé une mesure permettant à la Fédération des cégeps de réaliser un sondage selon la même méthodologie auprès des cégeps. Ce premier sondage, diffusé à l'échelle du réseau collégial, a permis de recueillir 16 427 réponses complètes révélant que 11,5% des répondants utilisent la marche ou le vélo comme principal moyen de transport.

Le MELCCFP conclut des ententes annuelles avec les services de vélopartage BIXI et àVélo pour offrir des rabais de groupe aux employés des MO, afin de les encourager à utiliser le vélo pour se déplacer. En 2025, plus de 900 employés se sont prévalus de ces offres. Le BCDD organise également des activités d'information pour les MO dans le cadre du mois du vélo en mai.

Le MELCCFP organise des activités d'information et de sensibilisation pour les MO dans le cadre du mois du Défi sans auto solo en septembre. En plus d'organiser une présentation sur le Défi même pour inciter le plus de MO à participer, plusieurs autres présentations sont offertes à travers le mois afin d'aborder les différents modes de transport durable, incluant le transport actif.

Par l'entremise du BCDD, le MELCCFP offre aux MO un service d'accompagnement-conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies organisationnelles de mobilité durable, incluant les transports actifs.

Finalement, l'objectif 4.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 vise à améliorer la mobilité durable à l'échelle de la société, notamment par la réduction de la dépendance à l'automobile et le transfert vers des modes de transport plus durables. Dans ce contexte, les ministères et organismes sont appelés à mettre en œuvre des actions en matière de mobilité active afin de contribuer à cet objectif.

QUESTION PARTICULIÈRE N°124
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Stablex - Obtenir copie de tout contrat, communication, échanges, documents, notes, mémos ou plans intervenus entre l'entreprise Stablex et le Ministère relativement aux demandes d'autorisations déposées par celle-ci.

Tous les documents déposés par Stablex et ceux produits dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre traitement Stablex à Blainville sont publiés sur le Registre des évaluations environnementales à l'adresse suivante :

https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-21-014

Pour obtenir une copie de tout autre document ou échange à propos de ce dossier, il faut faire une demande officielle en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 125
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Liste des rencontres entre des représentants du ministère et l'entreprise Stablex

- a. Dates des rencontres**
 - b. Personnes présentes**
 - c. Ordre du jour**
-

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

QUESTION PARTICULIÈRE N°126
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Stablex -Tous documents, échanges concernant l'entreprise Stablex et la cellule 6 au sein du ministère et du cabinet.

Tous les documents déposés par Stablex et ceux produits dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre traitement Stablex à Blainville sont publiés sur le Registre des évaluations environnementales à l'adresse suivante :

https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-21-014

Pour obtenir une copie de tout autre document ou échange à propos de ce dossier, il faut faire une demande officielle en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 127
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Toutes études effectuées par le Ministère ou possédées par le Ministère concernant la relocalisation de la cellule 6 de Stablex.

Tous les documents déposés par Stablex et ceux produits dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre traitement Stablex à Blainville sont publiés sur le Registre des évaluations environnementales à l'adresse suivante :

https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-21-014

Pour obtenir une copie de tout autre document à propos de ce dossier, il faut faire une demande officielle en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

QUESTION PARTICULIÈRE N°128
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Pour les 5 dernières années, obtenir le nombre, la liste et la ventilation des autorisations, par demande, ayant mené à tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2026, 3 111 autorisations ministérielles avec des impacts en milieux humides et hydriques ont été délivrées.

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, le MELCCFP a délivré 571 autorisations pour des projets avec des impacts sur des milieux humides et hydriques.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 129
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Pour les 5 dernières années, obtenir la superficie totale des milieux humides ayant fait l'objet d'autorisations visant des travaux, constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2026, 3 111 autorisations ministérielles ont été délivrées pour des projets avec des impacts en milieux humides et hydriques, pour des impacts autorisés d'une superficie de 3 040 hectares (30 398 245 m²).

QUESTION PARTICULIÈRE N° 130
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Pour les 5 dernières années, obtenir le nombre, la liste et la ventilation des sommes versées à titre de compensation financière dans le cadre d'autorisations visant des travaux, constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2026, 3 111 autorisations ministérielles ont été délivrées pour des projets avec des impacts en milieux humides et hydriques dont 1 222 avec des mesures de compensation sous forme de contribution financière ou de travaux de remplacement tels que permis par l'article 10 du RCAMHH pour un montant total en contribution financière de 195 236 590 \$.

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, le MELCCFP a délivré 571 autorisations pour des projets avec des impacts sur des milieux humides dont 278 avec des mesures de compensation sous forme de contribution financière et huit impliquant des travaux de remplacement tels que permis par l'article 10 du RCAMHH pour un montant total en contribution financière de 32 491 421 \$.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 131
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Détail des sommes disponibles dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.

En date du 31 janvier 2026, le surplus cumulé lié au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques s'élève à 277,5 M\$.

Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail des projets autorisés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m²) **
A1V1-004	1	Ville de Laval	Restauration d'un MH disparu - remblais à l'Ouest de la rue Debussy	Ville de Laval	Laval	Laval	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide et Hydrique	13 000
A1V1-007	1	Nature-Action Québec	Étude de restauration d'un méandre du cours d'eau Hazen-Bleury pour permettre le retour des processus hyrogéomorphologiques	Le Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Montréal	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	11 800
A1V1-008	1	Ville de Brossard	Restauration d'un marécage et création d'un marais à proximité du centre de plein air de Brossard (Bioparc)	Agglomération de Longueuil	Brossard	Montréal	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide	100 000
A1V1-010	1	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)	Étude de pré-faisabilité technique pour le réaménagement d'une section du ruisseau de la Barbotte permettant le retour des processus hydrogéomorphologiques	Le Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Montréal	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	15 900
A1V1-012	1	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Restauration du couvert végétal d'une tourbière ombrotrophe	Portneuf	Pont-Rouge	Capitale-Nationale	15 021,00 \$	15 021,00 \$	Humide	65 650

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A1V1-014	1	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	Restauration et création de milieux humides et hydriques du bassin versant du ruisseau des Frères	Agglomération de Longueuil	Saint-Bruno-de-Montarville	Montréal	19 503,00 \$	19 503,00 \$	Humide et Hydrique	80 452
A1V1-018	1	Conseil de Bassin de la rivière Etchemin (CBE)	Étude de pré faisabilité pour l'aménagement d'étangs permanents à la ferme des Ruisseaux, Lévis	Ville de Lévis	Lévis	Chaudière-Appalaches	12 258,00 \$	12 258,00 \$	Humide et Hydrique	300
A1V1-020	1	Organisme des bassins versants de la Capitale	Évaluation du potentiel de restauration d'un complexe de MHH localisé dans le secteur Chaudière dans l'agglomération de Québec	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide et Hydrique	48 956
A1V1-023	1	Guertin inc.	Restauration de la tête du cours d'eau Diotte et de ses milieux humides, Saint-Joseph-du-Lac, Québec	Deux-Montagnes	Saint-Joseph-du-Lac	Laurentides	19 410,00 \$	19 410,00 \$	Humide et Hydrique	28 000
A1V2-030	2	Ville de Lévis	Restauration de rive et de plaine inondable dans une section du ruisseau Lallemant	Ville de Lévis	Lévis	Chaudière-Appalaches	211 236,00 \$	211 236 \$	Hydrique	2 400
A1V1-031	1	MRC Les Basques	Étude de pré faisabilité pour la restauration d'un tronçon de la rivière Neigette ainsi que d'un milieu humide	Les Basques	Saint-Mathieu-de-Rioux	Bas-Saint-Laurent	15 470,00 \$	15 470,00 \$	Humide et Hydrique	12 800
A1V1-032	1	MRC Les Basques	Étude de pré faisabilité pour la restauration et création de milieux humides d'un tronçon de la rivière Centrale	Les Basques	Notre-Dame-des-Neiges	Bas-Saint-Laurent	19 475,00 \$	19 475,00 \$	Humide et Hydrique	10 000

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A1V1-034	1	Agiro	Planification de la restauration de milieux humides et hydriques visés par une mise en réserve naturelle sur le territoire de la Ville de Québec	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide	7 459
A1V1-035	1	Ville de Gatineau	Réalisation d'une étude de pré faisabilité d'un projet de restauration des milieux humides situés dans la partie nord du parc du Lac-Beauchamp.	Ville de Gatineau	Gatineau	Outaouais	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide et Hydrique	305 300
A1V1-042	1	Organisme des bassins versants de la Capitale	Restauration de l'espace de bon fonctionnement de la rivière du Cap Rouge et de milieux humides riverains associés - Étude de pré faisabilité	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide et Hydrique	278 100
A2V1-049	1	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Création et mise en valeur des milieux humides et hydriques dans le Parc des Méandres	Thérèse-De Blainville	Sainte-Anne-des-Plaines	Laurentides	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide	10 000
A2V2-053	2	MRC de Coaticook	Restauration du marais de la Meder	Coaticook	Coaticook	Estrie	98 920 \$	64 298,00 \$	Humide	89 970
A2V2-054	2	Ville de Montréal, arrondissement Saint-Laurent	Restauration et création de milieux humides et hydriques au boisé du parc Marcel-Laurin - Pour un milieu naturel vert et bleu !	Agglomération de Montréal	Montréal	Montréal	999 610,98 \$	249 902,75\$	Humide et Hydrique	46 894
A2V1-055	1	MRC de La Côte-de-Beaupré	Étude de faisabilité et de conception pour la restauration de la tourbière du Mont-Ferréol	La Côte-de-Beaupré	Saint-Ferréol-les-Neiges	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide et Hydrique	14 014

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A2V1-056	1	Organisme des bassins versants de la Capitale	Analyse des méthodes de restauration de la tourbière ouverte à la base de plein air de Sainte-Foy : étude de préfaisabilité	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide	26 100
A2V1-057	1	Bleu Massawippi	MHH Tomifobia-Massawippi	Memphrémagog	Hatley	Estrie	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide et Hydrique	1 916 537
A2V1-059	1	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Planification pour la fermeture de canaux de drainage en marécage riverain	La Jacques-Cartier	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	19 305,00 \$	19 305,00 \$	Hydrique	23 942
A2V1-060	1	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Planification pour le rétablissement du régime hydrique de la rivière Charland	Agglomération de Québec	Saint-Augustin-de-Desmaures	Capitale-Nationale	19 710,88 \$	19 710,88 \$	Hydrique	9 750
A2V2-061	2	Ville de Québec	Renaturalisation de la section canalisée du ruisseau Sainte-Barbe	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	1 000 000,00 \$	650 000,00 \$	Hydrique	22 000
A2V1-062	1	Ville de Québec	Restauration de la plaine inondable de la rivière Jaune, au niveau des lots 1 338 188 et 1 337 044, rue Champéry	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	19 200,00 \$	19 200,00 \$	Hydrique	1 075
A2V1-063	1	Ville de Québec	Démolition du barrage Giroux et aménagement d'un canal d'écoulement naturel en amont du lac John.	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	1 675
A2V1-064	1	Nature-Action Québec	Étude de faisabilité pour la création d'un marécage riverain, le rétablissement de l'espace de bon fonctionnement le long d'un tronçon de la rivière Quinchien et la	Vaudreuil-Soulanges	Vaudreuil-Dorion	Montréal	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	67 050

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
			restauration de cet espace de bon fonctionnement dans un méandre.							
A2V1-066	1	Agiro	Étude de planification de la restauration et de la création de milieux humides et hydriques dans le secteur de l'ancien golf de Val-Bélair	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	18 234
A2V2-069	2	Canneberges Bécancour Management inc.	Création de milieux humides en zone agricole : retour des fonctions écologiques	Arthabaska	Saint-Louis-de-Blandford	Centre-du-Québec	128 727,50 \$	83 672,88 \$	Humide et Hydrique	99 050
A2V1-071	1	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Restauration hydromorphologique d'un ruisseau en milieu agricole	Lotbinière	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Chaudière-Appalaches	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	16 000
A2V1-072	1	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Sécurisation du tracé du lit de la rivière des Plante	Beauce-Centre	Beauceville	Chaudière-Appalaches	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	9 000
A2V1-074	1	Ville de Saint-Colomban	Retrait du barrage X0004669 et restauration du ruisseau Bonniebrook.	La Rivière-du-Nord	Saint-Colomban	Laurentides	19 764,00 \$	19 764,00 \$	Hydrique	2 060
A2V2-075	2	Ville de Otterburn Park	Restauration et création de milieux humides et hydriques à l'intérieur des bassins versants des cours d'eau Bernard-Est et Duclos-Casavant à Otterburn Park	La Vallée-du-Richelieu	Otterburn Park	Montréal	725 095 \$	52 657,50 \$	Humide et Hydrique	43 460

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A3V1-077	1	Ville de Montréal, arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Étude de faisabilité pour bonifier et agrandir les milieux au parc du Boisé-Jean-Milot	Agglomération de Montréal	Montréal	Montréal	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide	2 500
A3V1-078	1	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Emprise vivante	Drummond	Drummondville	Centre-du-Québec	19 217,40 \$	19 217,40 \$	Hydrique	3 002
A3V1-079	1	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Étude de préfaisabilité de la restauration des milieux hydriques dans l'habitat de la salamandre pourpre	Arthabaska	Chesterville	Centre-du-Québec	19 971,60 \$	19 971,60 \$	Hydrique	20 175
A3V1-080	1	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Restauration d'un marais dans le boisé Carillon à Saint-Jean-sur-Richelieu	Le Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Montréal	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide	7 944
A3V1-081	1	Agiro	Planification préliminaire de la restauration et de la création de milieux humides et hydriques à la Tourbière des carrières – secteur du ruisseau des Eaux-Fraîches à Québec	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Humide et Hydrique	45 815
A3V1-083	1	La Société des Amis du Moulin Michel Inc. (SAMMI)	Renaturalisation de la rivière du Moulin	Bécancour	Bécancour	Centre-du-Québec	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	30 000
A3V1-084	1	Organisme des bassins	Restauration de l'espace de bon fonctionnement de la rivière des Hurons et	La Jacques-Cartier	Stoneham-et-Tewkesbury	Capitale-Nationale	19 996,00 \$	19 996,00 \$	Hydrique	18 000

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
		versants de la Capitale	des milieux humides riverains							
A3V1-085	1	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Planification pour la restauration d'un milieu humide remblayé	Portneuf	Pont-Rouge	Capitale-Nationale	19 933,04 \$	19 933,04 \$	Humide	2 304
A3V1-086	1	Energie de vie International inc.	Démantèlement de digue : Restauration des fonctions hydrologiques et biologiques pour un cours d'eau	Arthabaska	Saints-Martyrs-Canadiens	Centre-du-Québec	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	3 250
A3V1-087	1	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Restauration du ruisseau du Marais	La Nouvelle-Beauce	Sainte-Marie	Chaudière-Appalaches	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	18 400
A3V1-088	1	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	Restauration de la rivière Fourchette	Lotbinière	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Chaudière-Appalaches	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Hydrique	3 000
A3V1-089	1	Association du lac Tourbillon	Restauration d'un milieu hydrique d'importance, le lac Tourbillon et ses tributaires, permettant une amélioration des fonctions écologiques	La Jacques-Cartier	Lac-Beauport	Capitale-Nationale	20 000,00 \$	10 000,00 \$	Hydrique	157 623
A3V1-090	1	Ville de Drummondville	Renaturalisation des milieux humide et hydrique du ruisseau du castor noir	Drummond	Drummondville	Centre-du-Québec	19 786,08 \$	19 786,08 \$	Hydrique	4 924
A23V1-091	1	MRC de L'Islet	Projet d'amélioration des milieux naturels à l'embouchure de la rivière Trois Saumons	L'Islet	Saint-Jean-Port-Joli	Chaudière-Appalaches	17 605,80 \$	17 605,80 \$	Hydrique	2 000

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A23V1-092	1	Conseil des Abénakis de Wôlinak	Restauration de milieux humides et hydriques à Wôlinak	Bécancour	Wôlinak	Centre-du-Québec	74 983,80 \$	37 491,90 \$	Humide et Hydrique	55 551
A23V1-093	1	Association du mont Rougemont	Création d'un milieu humide à l'Abbaye cistercienne de Rougemont	Rouville	Rougemont	Montréal	65 527,65 \$	65 527,65 \$	Hydrique	19 000
A23V1-094	1	MRC de La Haute-Yamaska	Reméandrage de la rivière Yamaska Nord à Warden	La Haute-Yamaska	Warden	Estrie	75 000,00 \$	37 500,00 \$	Hydrique	3 500
A23V1-098	1	Municipalité de Martinville	Restauration de milieu hydrique en aval du barrage de Martinville	Coaticook	Martinville	Estrie	74 998,63 \$	74 998,63 \$	Hydrique	59 756
A23V1-099	1	Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)	Évaluation du potentiel de restauration et création de milieux humides et hydriques sur des terrains riverains de la rivière du Nord	Argenteuil et Mirabel	Lachute et Mirabel	Laurentides	75 000,00 \$	37 500,00 \$	Humide et Hydrique	392 000
A23V1-100	1	Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)	Restauration des fonctions écologiques du ruisseau Parent	Les Collines-de-l'Outaouais	La Pêche	Outaouais	75 000,00 \$	75 000 \$	Humide et Hydrique	150 200
A23V2-101	2	Ville de Québec	Reconnexion du ruisseau Peuvret à sa plaine inondable	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	34 959,64	22 723,77 \$	Humide et Hydrique	1 122
A23V1-102	1	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Saguenay-Charlevoix	Étude de préfaisabilité pour la restauration de la tourbière de l'Île-aux-Coudres	Charlevoix	L'Isle-aux-Coudres	Capitale-Nationale	63 149,90 \$	31 574,95 \$	Humide	1 100 000

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A23V1-104	1	Groupe de concertation des bassins versant de la zone Bécancour (GROBEC)	Renaturalisation du bassin versant Noël-Côté	L'Érable	Inverness	Centre-du-Québec	60 186,00 \$	60 186 \$	Hydrique	25 140
A23V1-107	1	Domtar Inc.	Renaturalisation d'un tributaire de la rivière Chaudière à Saint-Gédéon-de-Beauce	Beauce-Sartigan	Saint-Gédéon-de-Beauce	Chaudière-Appalaches	60 197,50 \$	- \$	Hydrique	3 400
A23V1-109	1	Domtar Inc.	Reconnexion du ruisseau Peuvret à sa plaine inondable	Les Sources	Saint-Camille	Estrie	74 500 \$	- \$	Hydrique	51 072
A23V1-110	1	Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup	Restauration des méandres de la Petite rivière du Loup	Rivière-du-Loup	Saint-Antonin	Bas-Saint-Laurent	75 000,00 \$	37 500 \$	Humide et Hydrique	287 410
A23V1-112	1	Ville de Victoriaville	Restauration du parc Colonial Franc Ouest à Victoriaville	Arthabaska	Victoriaville	Centre-du-Québec	74 292,50 \$	37 146,25 \$	Humide	22 500
A23V1-114	1	Ville de Candiac	Réalisation d'études pour la conception de la restauration des milieux humides et des berges en bordure du Parc André-J.-Côté	Roussillon	Candiac	Montréal	70 000,00 \$	35 000 \$	Hydrique	6 900
A23V1-117	1	Organisme de bassins versants de la zone du Chêne	Renaturalisation de la rivière aux Ormes et de la Branche Coulombe à Saint-Janvier-de-Joly	Lotbinière	Saint-Janvier-de-Joly	Chaudière-Appalaches	59 570,50 \$	29 785,25 \$	Hydrique	23 942

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m²) **
A23V1-118	1	MRC de Deux-Montagnes	Restauration du cours d'eau Dumoulin-Varin – secteur Croissant Varin	Deux-Montagnes	Saint-Joseph-du-Lac	Laurentides	29 291,85 \$	14 645,93 \$	Hydrique	450
A23V1-120	1	Ville de Saint-Hyacinthe	Restauration du ruisseau Ferré	Les Maskoutains	Saint-Hyacinthe	Montréal	74 600,00 \$	37 300 \$	Hydrique	5 030
A23V1-121	1	W8abanaki	Étude d'opportunité d'aménagement et de restauration de milieux humides et hydriques sur le territoire de la SPIPB	Bécancour	Bécancour	Centre-du-Québec	75 000,00 \$	- \$	Humide et Hydrique	602 500
A23V1-123	1	Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO)	Potentiel de restauration du ruisseau Desjardins	Ville de Gatineau	Gatineau	Outaouais	74 975,00 \$	37 500 \$	Hydrique	9 230
A23V1-125	1	Municipalité de Saint-Simon	Étude de faisabilité pour la restauration du ruisseau Vandal	Les Maskoutains	Saint-Simon	Montréal	66 800,00 \$	33 400 \$	Hydrique	9 630
A23V1-126	1	Ville de Mont-Saint-Hilaire	Création d'une mosaïque de milieux humides et restauration des rives du ruisseau Bessette-Charbonneau à Mont-Saint-Hilaire	La Vallée-du-Richelieu	Mont-Saint-Hilaire	Montréal	75 000 \$	37 500 \$	Humide et Hydrique	16 701
A23V1-128	1	Ville de Lévis	Renaturalisation du ruisseau Lallemant	Ville de Lévis	Lévis	Chaudière-Appalaches	75 000 \$	37 500 \$	Hydrique	19 845

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A23V1-129	1	Canards Illimités Canada	Étude de pré faisabilité pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques dans le haut bassin versant de la rivière Lorette à Québec, secteur du rang des Beaumont.	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	75 000,00 \$	37 500 \$	Humide et Hydrique	72 000
A23V1-130	1	Groupe de concertation des bassins versant de la zone Bécancour (GROBEC)	Étude de faisabilité du projet Fleur de Lys à Thetford Mines	Les Appalaches	Thetford Mines	Chaudière-Appalaches	75 000,00 \$	37 500 \$	Humide et Hydrique	5 069 150
A23V1-131	1	Organisme des bassins versants de la zone Bayonne	Étude de faisabilité de restauration en tête du bassin versant de La Chaloupe	Joliette	Notre-Dame-des-Prairies	Lanaudière	75 000 \$	37 500 \$	Hydrique	159 500
A23V1-132	1	Canards Illimités Canada	Création d'un marais et d'aménagements fauniques pour la ferme Chapeau Melon	Les Collines-de-l'Outaouais	L'ange-Gardien	Outaouais	74 930 \$	37 465 \$	Humide et Hydrique	2005
A23V1-134	1	MRC Rimouski-Neigette	Étude de restauration du tracé historique d'un tributaire torrentiel du Petit lac Ferré	Rimouski-Neigette	Saint-Narcisse-de-Rimouski	Bas-Saint-Laurent	73 150 \$	36 575 \$	Hydrique	1140
A23V1-135	1	MRC Les Etchemins	Restauration de la rivière Daaquam – Secteur St-Camille-de-Lellis	Les Etchemins	Saint-Camille-de-Lellis	Chaudière-Appalaches	75 000 \$	37 500 \$	Humide et Hydrique	2 348 810
A23V1-136	1	Organisme de bassin versant rivières Sainte-Anne, Portneuf	Restauration écologique des bassins versants contigus des cours d'eau	Des Chenaux	Saint-Prosper-de-Champlain	Mauricie	74 444,12 \$	37 222 \$	Hydrique	4000

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
		et secteur La Chevrotière (CAPSA)	Gendron, Hamelin et sans nom							
A23V1-138	1	MRC des Collines-de-l'Outaouais	Restauration du ruisseau John Wood	Les Collines-de-l'Outaouais	La Pêche	Outaouais	27 180,69 \$	13 590,35 \$	Hydrique	7425
A23V1-140	1	Organisme de bassins versants Duplessis	Restauration de deux ruisseaux de la zone de ruisseaux côtiers (ZRC) du Lièvre	Minganie	Rivière-au-Tonnerre	Côte-Nord	21012,50 \$	10 506.25 \$	Hydrique	80 800
A23V1-141	1	Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)	Projet de restauration de milieux humides et hydriques dans le bassin versant du lac Kenny (Domaine Lakefield)	Argenteuil	Gore	Laurentides	75 000 \$	37 500 \$	Humide et Hydrique	20 401
A23V1-142	1	Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean	Étude de faisabilité pour la restauration de la connectivité hydrosédimentaire de tributaires de la rivière aux Bouleaux	Témiscouata	Dégelis	Bas-Saint-Laurent	70 000 \$	35 000 \$	Hydrique	2400
A23V2-143	2	Ville de Québec	Restauration des milieux humides et hydriques en zone inondable de l'ancienne casse automobile de la rue Roussin	Agglomération de Québec	Québec	Capitale-Nationale	3 000 000 \$	750 000 \$	Humide	25 629
A23V2-145	2	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Restaurer un écosystème dégradé par l'aménagement d'un marais dans le boisé Carillon à Saint-Jean-sur-Richelieu	Le Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu	Montréal	478 643,56 \$	119 660,89 \$	Humide	7038

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A23V1-147	1	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (Ville de Montréal)	Une seconde vie pour la tête de la rivière Saint-Pierre	Agglomération de Montréal	Montréal	Montréal	75 000 \$	37 500 \$	Hydrique	9000
A23V1-148	1	MRC du Val Saint-François	Restauration de la plaine inondable de la rivière Noire du secteur de Valcourt	Le Val-Saint-François	Valcourt	Estrie	75 000 \$	37 500 \$	Hydrique	10 000
A23V1-149	1	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)	Évaluation du potentiel de restauration hydrogéomorphologique du bassin versant de la rivière Marguerite	Nicolet-Yamaska et Bécancour	Nicolet, Bécancour, Grand-Saint-Esprit et Saint-Célestin	Centre-du-Québec	75 000 \$	- \$	Hydrique	40 000
A23V1-151	1	Organisme de Bassins Versants Duplessis	Caractérisation d'une tourbière dégradée en vue de la restaurer	Sept-Rivières	Sept-Îles	Côte-Nord	41 573,84 \$	20 786,92 \$	Humide	956 110
A23V1-153	1	Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	Planification de la restauration des milieux humides et hydriques dans la tourbière de la rivière Noire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	La Jacques-Cartier	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	74 989 \$	37 494,50 \$	Humide et Hydrique	161 035
A23V1-154	1	Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)	Réhabilitation des processus morpho-dynamiques de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la rivière du Nord	Argenteuil	Brownsburg-Chatham	Laurentides	73 469 \$	36 734,50 \$	Hydrique	188 060

# de projet	Volet *	Organisme	Titre du projet	MRC	Municipalité	Région administrative	Montant engagé	Montant versé au 31 janvier 2026	Type de milieu	Superficie potentielle (m ²) **
A23V2-156	2	Premier Horticulture Ltée	Restauration de la tourbière Tardif - Phase I	Rivière-du-Loup	Notre-Dame-du-Portage	Bas-Saint-Laurent	320 196 \$	80 049 \$	Humide	537 043
A25V1-158	1	Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)	Réhabilitation des processus morpho-dynamiques de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la rivière Saint-André	Argenteuil et Mirabel	Saint-André-d'Argenteuil et Ville de Mirabel.	Laurentides	73 469 \$	36 734,50 \$	Hydrique	79 660
A25V1-159	1	Nature-Action Québec	Études préalables pour la restauration de la tourbière Red Mill - secteur de Saint-Luc-de-Vincennes	Les Chenaux	Saint-Luc-de-Vincennes et Champlain	Mauricie	75 000 \$	37 500 \$	Humide	29 850
A25V1-160	1	MRC des Sources	Renaturalisation du bassin versant du cours d'eau Soucy	Des Sources	Saint-Georges-deWindsor	Estrie	75 000 \$	- \$	Humide et Hydrique	82 205
A25V1-168	1	Ville de Terrebonne	Diagnostic et réhabilitation d'un marais: un refuge pour l'hirondelle de rivage	Les Moulins	Terrebonne	Lanaudière	75 000 \$	37 500 \$	Humide	32 108
A25V1-169	1	Ville de Mont-Saint-Hilaire	Restauration du ruisseau du Parc de la Gare	La Vallée-du-Richelieu	Mont-Saint-Hilaire	Montérégie	75 000 \$	- \$	Humide et Hydrique	26 151

* Volet 1 – Soutien à la réalisation d'études préalables pour des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques : L'aide financière accordée pour les projets sélectionnés permet de couvrir 100 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par projet, en fonction des fonds disponibles pour ce volet dans les MRC où ont eu lieu les pertes de milieux humides et hydriques. Le projet doit être d'une durée maximale de 18 mois consécutifs.

Volet 2 – Soutien à la réalisation de projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques : L'aide financière accordée pour les projets sélectionnés permet de couvrir 100 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars par projet, en fonction des fonds disponibles dans les MRC où ont eu lieu les pertes de milieux humides et hydriques. Le projet doit être d'une durée maximale de 36 mois consécutifs.

** Les superficies mentionnées sont celles estimées par l'initiateur de projet. Les superficies réelles de restauration des milieux seront mesurées pendant les cinq années de suivi prévues après les travaux.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 133
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail des sommes dépensées affectées aux projets autorisés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.

Veillez vous référer à la réponse de votre question 132.

QUESTION PARTICULIÈRE N°134
3^e GROUPE D'OPPOSITION

Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail des plaintes reçues pour des événements de pollution.

Veillez vous référer à la réponse de la question 49 des renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 135
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Obtenir l'état de la mise en œuvre du Registre sur les autorisations ministérielles et les conditions qui y sont rattachées (art. 118.5 LQE) et copie de tout contrat, communication, échanges, documents, notes, mémos ou plans relativement à sa mise en œuvre.

Le ministère prévoit la mise en place du registre et le travail se poursuit afin qu'il soit en fonction dans les meilleurs délais possibles.

Obtenir le détail et la ventilation en tonnes/GES et dollars correspondants de l'octroi des crédits compensatoires depuis les deux dernières années, dont les allocations gratuites d'unités d'émission.

En date du 31 mars 2026, le Québec a délivré 2 076 895 crédits compensatoires. De ces crédits, 1 229 514 ont été délivrés pour des projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement et 847 381 ont été délivrés pour les projets de destruction d'halocarbures. 289 850 crédits ont été délivrés en 2024 et 269 658 crédits ont été délivrés en 2025.

Les détails concernant la délivrance des crédits compensatoires et les divers projets sont disponibles dans le registre des projets de crédits compensatoires sur le site Web du ministère à l'adresse suivante :

https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/registre_creditscompensatoires.htm.

Chaque crédit compensatoire correspond à une tonne de GES en tonnes métriques en équivalent CO₂ (tm éq. CO₂). Le prix de ces crédits varie selon le marché et selon le type de projet. Selon le sommaire des transactions disponible sur le site Web du ministère, les crédits provenant de projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement se sont vendus en moyenne 25,21 \$ CA en 2024 et 29,32 \$ CA en 2025. Ceux provenant de projets de destruction d'halocarbures se sont vendus en moyenne 25,60 \$ CA en 2024 et 22,08 \$ CA en 2025.

Concernant l'allocation gratuite, comme l'indique l'information publiée sur le site Web du ministère, en date du 14 janvier 2026, 13 897 232 unités d'émission ont été allouées à 82 émetteurs pour l'année 2025 et 310 070 unités d'émission ont été mises en consigne. Pour l'année 2026, 13 563 197 unités d'émission ont été allouées à 82 émetteurs et 503 640 unités d'émission ont été mises en consigne.

Depuis 2024, une partie des unités d'émission (proportionnelle au niveau de réduction de l'allocation gratuite) est mise en consigne au nom des entreprises, puis vendue aux enchères. Les sommes provenant de la vente de ces unités sont versées aux entreprises, qui doivent obligatoirement les utiliser pour réaliser une étude du potentiel technico-économique de réduction des émissions de GES, les investir dans des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de leurs établissements ou, le cas échéant, dans des projets de recherche et développement visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La quantité d'unités d'émission allouées aux émetteurs bénéficiant de l'allocation gratuite ainsi que la quantité d'unités d'émission mises en consigne en 2025 et en 2026 seront toutefois ajustées le 14 septembre 2026 pour l'allocation 2026 et le 14 septembre 2027 pour l'allocation 2026.

Il importe de préciser que l'information relative aux unités d'émission allouées gratuitement par établissement ou par entreprise est confidentielle.

La quantité totale d'allocation gratuite allouée et mise en consigne annuellement ainsi que la liste des bénéficiaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/allocation-gratuite/Qte-unites-versees.xlsx>.

Chaque unité d'émission, incluant les unités allouées gratuitement, correspond à une tonne de GES en tonnes métriques en équivalent CO₂ (tm éq. CO₂). Le prix des unités d'émission varie selon le marché. Selon le sommaire des transactions disponible sur le site Web du ministère, les unités d'émission de millésime présent se sont vendues en moyenne 49,41 \$ CA en 2024 et 41,43 \$ CA en 2025.

Le sommaire des transactions enregistrées dans le cadre du marché du carbone est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/couverture-emissions/sommaire-transactions-annuelle-trimestrielle.xlsx>.

État de la situation des déchets nucléaires de Gentilly-2.

La gestion des déchets nucléaires de Gentilly-2 est de compétence fédérale. Les matières qui ont été utilisées pour leurs propriétés radioactives sont régies par la Loi (fédérale) sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Les déchets nucléaires sont entreposés à long terme sur le site de Gentilly-2 en attente d'une solution de gestion définitive.

Ces déchets peuvent être regroupés en trois classes selon leur niveau de radioactivité : faible, moyenne ou forte.

Déchets de faible activité

Ils se composent de chiffons, de gants, d'habits légèrement contaminés, de vadrouilles, de filtres mécaniques. Le dernier inventaire indique un volume de 1 339 mètres cubes de déchets de faible activité stockés sur le site de Gentilly-2.

Ils sont entreposés dans l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS).

La mise en œuvre d'une solution définitive pour les déchets de faible activité sera assurée directement par les producteurs de ces déchets, dont Hydro-Québec. La construction d'installations d'élimination près de la surface fait partie des solutions recommandées de gestion définitive.

Déchets d'activité moyenne

Ils sont constitués de résines de purification et de pièces d'équipements ayant servi dans les systèmes nucléaires. Un volume de 358 mètres cubes de déchets radioactifs de moyenne activité est stocké à Gentilly-2.

Ils sont entreposés dans l'IGDRS.

L'élimination sécuritaire des déchets de radioactivité moyenne a été confiée à la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) dont Hydro-Québec est membre.

La SGDN mettra en œuvre un processus de sélection d'un site de dépôt géologique en profondeur pour des matières radioactives de moyenne activité.

Déchets d'activité forte

Il s'agit du combustible nucléaire irradié.

Il est entreposé dans des modules de stockage CANSTOR. Ces équipements offrent une protection radiologique assurée par des structures en béton armé, une résistance aux intempéries d'au moins 50 ans, des composantes internes de stockage résistantes à la corrosion et une étanchéité assurée par les couvercles de béton et les composantes internes.

L'élimination sécuritaire des déchets de radioactivité forte a été confiée à la SGDN dont Hydro-Québec est membre.

La SGDN a choisi en novembre 2024 un site dans le canton d'Ignace en Ontario pour l'installation d'un dépôt géologique en profondeur afin d'éliminer le combustible nucléaire usé. L'installation devrait être prête vers 2040-2045. Le combustible nucléaire usé canadien y sera éliminé, incluant celui de Gentilly-2. Le dernier inventaire rapporte un volume de 530 mètres cubes de déchets radioactifs de haute activité sur le site de Gentilly-2.

QUESTION PARTICULIÈRE N°138
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Identifier les coûts estimés par les municipalités pour la mise en place du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisés dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations pour 2025-2026 et les estimations pour l'année 2026-2027.

- a) Identifier les montants alloués en guise d'aide financière de la part du MELCC envers les municipalités pour ce nouveau règlement.**
-

Les municipalités n'ont pas soumis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs (MELCCFP), un coût estimé pour la mise en place du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisés dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations.

- a) Le MELCCFP a établi un partenariat de formation avec trois entités, soit la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui travaille étroitement avec la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec (AGRCQ). Les formations offertes par ces trois organisations visent à ce que tous les intervenants municipaux intéressés, particulièrement les élus, les gestionnaires, les professionnels, notamment les officiers municipaux en bâtiment et en environnement, et ceux du domaine de la gestion régionale des cours d'eau, puissent acquérir les connaissances et développer les compétences nécessaires pour assumer les responsabilités leur incombant en vertu du cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques, incluant les nouvelles notions relatives à la cartographie, le Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations.

La participation financière du gouvernement du Québec permet à ces organisations de rendre la formation sans frais pour leurs membres respectifs. Le partenariat de formation a été établi pour l'année financière 2025-2026. Le montant total alloué par le gouvernement du Québec à ces trois entités est de 619 300 \$.

